Vol 12 # 38 • Du 27 Mars au 2 Avril 2019

Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00



HAÏTI LIBERTÉ

JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162

Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

LE DOSSIER PETROCARIBE FAIT LE POINT !



Voir page 3

La liste n'est assurément pas encore complète puisqu'il manque les deux des firmes Agritrans et Cophener SA du président de la République, Jovenel Moise

LES DÉPUTÉS AUGMENTENT LE SALAIRE MINIMUM !



Voir page 3

A l'unanimité de 77 voix pour, 0 contre et une seule abstention, les députés ont voté pour modifier la loi du 10 Septembre 2009 fixant le salaire minimum









1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210
Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti

Email :
editor@haitiliberte.com

Website :
www.haitiliberte.com

DIRECTEUR
Berthony Dupont

RÉDACTEUR EN CHEF
Dr. Frantz Latour

RÉDACTION
Berthony Dupont
Wiener Kerns Fleurimond
Kim Ives
Frantz Latour
Guy Roumer

CORRESPONDANTS
EN HAITI
Daniel Tercier
Bissainthe Anneseau

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant
J. Fatal Piard
Catherine Charlemagne
Pierre L. Florestal
Yves Camille
Jacques Elie Leblanc
Roger Leduc
Claudel C. Loiseau
Henriot Dorcent
Dr. Antoine Fritz Pierre
Jackson Rateau
Eddy Toussaint
Ray Laforest
Edmond Bertin
Robert Garoute
Jacques Nési
Ed Rainer
Ing. Roosevelt René
Robert Lodimus

ADMINISTRATION
Marie Laurette Numa
Didier Leblanc

DISTRIBUTION: MIAMI
Pierre Baptiste
(786) 262-4457

COMPOSITION ET ARTS
GRAPHIQUES
Mevlana Media Solutions Inc.
computertrusting@gmail.com

Notre préoccupation majeure !

Par Berthony Dupont

La réalité politique quotidienne dans notre pays relève d'une situation créée, orchestrée, programmée, pour nous déstabiliser davantage et nous transformer en un pion au service de l'idéologie bourgeoise dominante et également au profit des forces hégémoniques mondiales qui ne vivent que par l'accaparement des richesses populaires afin de mieux régner en maitre et seigneur. Ne l'oublions pas !

Tout est mis en œuvre pour nous tenir dans une crise profonde et structurelle. Les effets de cette crise constituent une arme concrète pour nous abattre afin que notre pays soit considéré à jamais comme un endroit d'exploitation de richesses, de sous-développé chronique dépendant éternellement d'eux.

La rencontre de certains dirigeants caribéens, instruments privilégiés et dociles, y compris le fossoyeur haïtien Jovenel Moise, au salon du tuteur américain Donald Trump, dans une ambiance « bon enfant » à Miami, en est une illustration éclatante. Il s'agit d'une campagne d'intoxication, de déformation aux ordres de l'empire pour consolider ses manœuvres contre le Venezuela et contribuer aussi à l'élimination de tous les régimes populaires, progressistes, anti-impérialistes qui refusent de se soumettre à son influence.

La visite du très réactionnaire sénateur de la Floride, le républicain Marco Rubio en Haïti qui a réuni sur la même table des courtiers, affairistes de l'opposition et ceux du pouvoir décrié, marque ainsi la volonté des forces obscures à une paix capitularde dans le pays.

Dans ces conditions, rien d'étonnant, on comprend aisément les raisons tragiques pour lesquelles la présence de Rubio dans le pays n'a même pas suscité l'idée d'une manifestation pour dénoncer ce fils de colon !

Conscient des graves difficultés dans lesquelles se débat la couche sociale la plus exploitée et la plus humiliée du pays, voilà pourquoi, nous de Haïti Liberté, nous avons mis en cause l'ensemble de la classe politique et du système social sur lequel elle s'appuie de manière à susciter l'apport agissant des ouvriers et des paysans exploités non pas pour les transformer en collabos, mais pour qu'ils puissent insuffler un sang nouveau, une idée nouvelle à savoir : un changement possible, car une autre forme d'appareil d'État au service du peuple est possible.

Notre souci prioritaire est de dénoncer la répression, la violence orchestrée par les forces capitalistes de dépendance et de maintien des intolérables injustices contre les masses populaires. En dépit des conditions défavorables actuelles, nous ne saurions nous perdre dans des détails à caractère vague et ambigüe. Nous n'avons pas de temps à perdre, et nous ne pouvons pas également nous errer dans des tractations internes entre le gouvernement et ses commanditaires internationaux.

Nous ne préconiserons aucune fausse vérité équilibriste. La vérité doit être révolutionnaire pour faire avancer et renforcer la cause idéale des masses à l'égard de leur adversaire de classe, pour que la conscience populaire haïtienne se réveille dans la direction de l'honneur, dans l'unité face à l'ennemi au point de se rebeller, car l'impasse actuelle ne sert que les impérialistes.

A ce stade, notre préoccupation majeure est non seulement de participer à la construction d'une alternative d'unité populaire fiable et viable, mais de proposer prochainement une démarche organisationnelle allant dans le sens de la construction d'une telle alternative capable de nous sortir de cette impasse.

Notre objectif est de briser cet appareil d'État pourri pour le transformer complètement. Un tel acte de combat politique du peuple est essentiel pour accélérer et sceller l'échec politique de l'alliance nouée entre l'opposition et le pouvoir qui ne fait que créer des confusions au détriment de la lutte des masses.

L'un des éléments les plus significatifs, pour nous autres, est de ne pas lésiner dans la recherche et la création des moyens pour encadrer et activer l'organisation conséquente et sérieuse des masses assoiffées de changement de sorte que nous renforcions les militants organisés pour balayer tout régime impopulaire et discrédité.

Quoi qu'il en soit notre position ne devrait souffrir d'aucune équivoque. Nous ne saurions en aucune circonstance apporter notre soutien et notre confiance à un régime imposé par les Etats-Unis et qui a résolument choisi le camp impérialiste.

Notre préoccupation majeure est de conjurer définitivement la menace impériale en aidant à raviver l'espoir et l'enthousiasme chez les travailleurs, les paysans et la jeunesse du pays qui vivent déjà en état de révolte permanente. Nos options révolutionnaires sont irréversibles de façon à faire progresser la dynamique de la légitime défense populaire dans une perspective de résistance de classe, et de profondes convictions socialistes de façon à crever l'abcès pour qu'enfin les masses haïtiennes soient libres de toute tension et de toute domination.

Les députés augmentent le salaire minimum !

Par Marie Laurette Numa

Après la séance de renvoi du Premier ministre Céant qualifié de première grande réunion de la chambre basse depuis l'ouverture de la session par différents observateurs politiques du pays, les députés, semble-t-il, veulent se racheter et acheter la sympathie des ouvriers.

En effet, c'est une grande surprise quand le mardi 26 mars, 77 députés sur 117 ont répondu à l'appel nominal dans un ordre du jour de 24 points. La commission Affaires sociales et Travail de la Chambre s'est fait l'avocat des salariés ouvriers et a tenu à opérer certains changements pour améliorer les salaires des travailleurs par une proposition de loi modifiant la loi du 10 Septembre 2009 fixant le salaire minimum dans les établissements industriels et commerciaux. Elle a été votée à l'unanimité de 77 voix pour, 0 contre et une seule abstention du député de l'OPL à Jacmel Ketel Jean Philippe.

Selon cette proposition de loi, les différents salaires devraient subir une hausse significative et se répartir ainsi :

Segment A (production privée d'électricité ; institutions financières (banques, maisons de transfert, sociétés d'assurance) ; télécommunications ; commerce import-export ; supermarchés ; bijouteries ; galeries d'art ; magasins de meubles, de mobilier et d'appareils électroménagers ; cabinet de médecins, polycliniques, hôtel 4 hibiscus [...] transport aérien) passant de 500 à 800 gourdes.

Segment B (bâtiments et travaux publics (BTP) ; entreprises de location de camions et d'engins lourds ; entreprises de location de matériaux de construction ; entreprises de transport de matériaux de construction ; quincailleries ; autres institutions financières (coopératives, caisses populaires..., hôtel 3 hibiscus industries manufacturières tournées vers le marché local [...]) passant de 400 à 600 gourdes

Segment C (: Restaurants ; agriculture, sylviculture, élevage et pêche ; industrie de transformation de produits agricoles ; commerce de détails, sauf supermarchés, bijouteries, magasins de produis cosmétiques et de vêtements [...]) passe de 350 à 425 gourdes

Segment E personnel de service à domicile (gens de maison) passant de 215 à 335 gourdes

Segment F (sous-traitance les industries d'assemblage tournée vers l'exportation et autres industries manufacturières tournées vers l'exportation.) passant de 420 à 750 gourdes

Segment G (les agences de sécurité privée et les entreprises de distribution de produits pétroliers, passant de 400 à 750 gourdes

Segment H(les écoles professionnelles privées et les institutions privées de santé employant plus de 10 personnes et qui offrent des services d'hospitalisation) passant de 400 à 600 gourdes

Par ailleurs, le lundi 25 mars des employés du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS) ont bloqué, dans la matinée, l'entrée principale de l'institution à Petite place Cazeau pour exiger le paiement de plusieurs mois d'arriérés de salaire. Même cas de figure pour les employés de la sécurité de la chambre basse qui n'ont pas reçu leur salaire depuis 7 mois.



Manifestation des ouvriers au Parc Industriel Métropolitain



Des employés du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS) ont bloqué, dans la matinée, l'entrée principale de l'institution à Petite place Cazeau pour réclamer leurs salaires

Le dossier Petrocaribe fait le point !

Par Isabelle L. Papillon

Le dossier Petro caribe pour lequel le Premier ministre Jean-Henry Céant a perdu son poste vient d'effectuer un pas en avant dans la bonne direction. Est-ce pour calmer les esprits dans le cadre de la manif annoncée pour le 29 mars ou pour rendre justice au pays ?

En effet, selon ce qu'a rapporté la directrice exécutive de la Fondation Je Klere, Marie Yolène Gilles sur les antennes de Radio Vision 2000, le Juge d'instruction de cette affaire Ramoncite Accimé, vient à travers deux ordonnances datées les 20 et 21 mars dernier informer le commissaire du gouvernement Paul Erronce Villard.

Le juge exige auprès de toutes les banques et institutions financières du pays de geler des fonds et biens de certaines anciennes personnalités politiques du pays en l'occurrence : Laurent Lamothe et Jean Max Bellerive, deux anciens premiers ministres de Michel Martelly ; deux anciens ministres de l'économie et des finances, Wilson Laleau et Marie Carmel Jean-Marie ; l'ancien ministre des travaux publics, transports, communications et de l'énergie Jacques Gabriel ; l'ancienne ministre du tourisme Stéphanie Balmyr Vildrouin. D'autres ministres tels que : Josepha GAUTHIER, Florence Guillaume DUPERVAL, Yves Germain JOSEPH, Max Rudolphe SAINT-ALBAN, Hervé DAY, Michel CONTENT, Lionel GRANPIERRE, Hebert DOCTEUR, Thomas JACQUES

D'anciens directeurs généraux du bureau monétaire du programme d'aide au développement (BMPAD), Michaël Lecorps et Eustache Saint-Lot et des entreprises ENERSA et Solar Haïti, Texaco S.A sont également visés.



Laurent Lamothe



Jean Max Bellerive

La liste n'est assurément pas encore complète puisqu'il manque l'entreprise Agritrans du président de la République Jovenel Moise. En effet, selon le rapport partiel de la Cour des comptes et du contentieux administratif, les deux des firmes du président, Agritrans et Cophener SA, sont amplement indexés, puisqu'elles avaient reçu des sommes exorbitantes pour des travaux qu'on n'a pas pu retracer.

Le juge exige également le gel des fonds et biens des personnes physiques et morales qui font l'objet de l'instruction. Il enjoint également à l'unité de lutte contre la corruption (ULCC) et à l'unité de renseignements financiers (UCREF) de lui soumettre un rapport détaillé sur les déclarations de patrimoine à l'entrée et à la sortie des fonctions de ces personnalités citées ci-dessus.



Marie Carmel Jean-Marie

Alors, c'est à se demander, pourquoi l'Agritrans, le 20 mai 2015, selon une correspondance adressée au BMPAD, le Ministère de l'Économie et des Finances avait-elle sollicité un virement en gourdes pour payer les bordereaux de la compagnie Agritrans. Deux jours après, soit le 22 mai 2015, la BNC sur recommandation du BMPAD décaissait 20 783 143.15 et 15 378 893.00 gourdes toujours à l'ordre de l'Agritrans pour ses deux projets.

Jean Michel Lapin Premier ministre par intérim

Le jeudi 21 mars, trois jours après le vote de non-confiance qualifié de « panzou » de la chambre des députés au Premier ministre, dirigeant du parti « Renmen Ayiti » Jean Henry Céant, le président inculpé Jovenel Moise dont le pouvoir est également menacé, pour le remplacer a procédé à la désignation et à l'installation du ministre de la Culture et de la Communication" comme remplaçant par intérim .

C'est suite à cet acte que Céant, lui qui avait intenté une action en justice contre la décision de la Chambre des députés, a finalement jeté l'éponge en remettant, malgré lui, sa démission au Président en ces termes : « Je viens de lire dans le journal Le Moniteur du 21 mars 2019 la nomination de Monsieur Jean Michel Lapin



Jean Michel Lapin

comme Premier ministre a.i. pour liquider les affaires courantes. J'en ai pris acte. Pour éviter au pays, qui a tant besoin de paix, un imbroglio constitutionnel, j'ai l'avantage de vous donner ma démission comme Premier Ministre».

Arrestation de Samuel Jeanty



Samuel Jeanty

Dans la zone de Delmas 95, le mardi 26 mars 2019 vers les 4 heures du matin, le nommé Samuel Jeanty a été appréhendé à bord d'une moto. Le chauffeur de la moto a eu le temps de s'échapper, mais la police a trouvé en la possession de Samuel 3 pistolets de calibre 9 mm, 200 cartouches et une importante somme d'argent.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, sur les conclusions conformes du Ministère public, maintient le défaut déjà accordé à l'audience du 20 décembre 2018 ; pour le profit, accueille la demande tant en la forme qu'au fond ; en conséquence prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les époux Jean-Ronald Jourdan, la femme née Nadine Dominique pour les motifs susdits; renvoie la demanderesse par devant l'officier de l'Etat civil du Quartier de Vieux-Bourg d'Aquin pour le surplus des formalités légales ; compense les dépens; commet enfin l'huissier Menace Michaud pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Louis Fils Joseph, juge en présence de Me Denis Gérard Joseph, substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du citoyen Jean Claude Novembre, greffier du siège, en audience ordinaire, civile et de divorce, et publique de ce jour 10 janvier 2019, An 216ème de l'Indépendance.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du Doyen et du Greffier susdits.
Collationnée pour expédition conforme à la minute
Jean Claude Novembre greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience précitée; pour le profit, déclare fondée la dite action; admet en conséquence le divorce de la dame Dieudonne JEAN PAUL née Githane PIERRE d'avec son époux pour injures graves et publiques; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux; ordonne à l'officier de l'état civil de la Section Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers; commet l'huissier Vilneret GABRIEL de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me ANNIE FIGNOLE, juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf, en présence de Me Jean Rolex Mérové Av, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur MOZART TASSY, greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : Annie Fignolé et Mozart Tassy
Pour expédition conforme collationnée
Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen, sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse la dame Missouka EXUMA à l'audience précitée; pour le profit, déclare fondée la dite action; admet en conséquence le divorce du sieur Georges FREDNEL, d'avec son époux Missouka EXUMA pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux; ordonne à l'officier de l'état civil de la Section Sud de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait du dispositif sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers; commet l'huissier Vilneret GABRIEL de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me ANNIE FIGNOLE, juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi vingt-et-un juin deux mille dix-huit, en présence de Me Néhémie JEAN-BAPTISTE, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur MOZART TASSY, greffier du siège.
Il est ordonné …
En foi de quoi…
Me Jean Paul NORDELY
Avocat

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi, accueille favorablement l'action des héritiers de feu Jean BELIZAIRE pour être juste et fondée ; dit et déclare que l'opération de l'arpentage a répondu à toutes les exigences de la loi ; en conséquence rejette l'opposition formée par les sieurs Déclace GUERRIER, Patrick Guerrier et Félix Guerrier ; ordonne la continuité de l' opération d'arpentage faite par les héritiers de feu Jean Bélizaire ; Réserve le droit aux requérants de réclamer aux cités des dommages et intérêts ; condamne les citésaux frais et dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Magistrat Phidélito DIEUDONNE, juge en audience civile, publique et ordinaire du jeudi sept février deux mille dix-neuf, assisté du greffier Jonas BRUNO.
l'Indépendance.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du juge et du Greffier susdits.
Pour expédition conforme Collationnée
Bruno JONAS greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi se déclare compétent pour connaitre l'affaire en déguerpissement intentée par le sieur Joseph OLICHARD Aurel et qui l'oppose avec le sieur Snight Fortuné ; accueille ladite affaire pour être régulière en la forme ; accueille ladite affaire pour être régulière en la forme ; au fond maitient le défaut requis et octroyé à l'audience du vendredi trente-et-un aout deux mille dix-huit ; ordonne le déguerpissement du cité, le sieur Snight Fortuné dans la maison du bailleur ; ce, conformément aux dispositions de l'article 10, de la loi du 17 septembre 1947 sur les loyers ; commet l'huissier Jean dit Juslaire Justable pour la signification du présent jugement.
Rendu de nous, Magistrat Abner Hyppolite, juge en audience civile, ordinaire et publique du vendredi quatorze septembre deux mille dix-huit, avec assistance de la greffière du sieur Marie Irlène Finéus.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée Juge et du Greffier susdits.
Pour expédition conforme collationnée
Marie Irlène Finéus, Greffière
Pour le Cabinet : Yves Volmar, Av.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen et sur les conclusions du ministère public maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience du vingt (20) juillet deux mille dix-huit (2018) ; pour le profit déclare fondée ladite action ; admet en conséquence le divorce de la dame née Marie Elise ADAM d'avec son époux Joseph SAGESSE pour incompatibilité de caractères ; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat civil de Petite Rivière de Nippes de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages-intérêts s'il y échet; commet l'huissier Morale Jean Pierre de ce Tribunal pour la signification du présent jugement; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Marideline PAUL, juge en audience civile, ordinaire et publique du vingt-sept(27) juillet deux mille dix-huit (2018) en présence de Me Kinsly BENJAMIN Substitut commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du sieur Emmanuel DESIR Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée Juge et du Greffier susdits.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen, le ministère public entendu, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience précitée ; pour le profit déclare fondée ladite action ; admet en conséquence le divorce de la dame STEEVE CADET née GUEDELINE MONLOUIS, d'avec son époux pour injures graves et publiques; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux; ordonne à l'officier de l'Etat civil de la Section Sud de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages-intérêts s'il y échet; commet l'huissier Canal GABRIEL de ce siège pour la signification de ce jugement; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Jean Osner Petit-Papa, juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi vingt-huit février deux mille dix-neuf en présence de Me Jean Rolex MEROVE, Substitut commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du sieur Mozart TASSY Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : JEAN OSNER PETIT-PAPA et MOZART TASSY
Collationnée pour expédition conforme à la minute
Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, sur les conclusions conformes du Ministère public, maintient le défaut déjà accordé à l'audience du 13 décembre 2018 ; pour le profit, accueille la demande tant en la forme qu'au fond ; en conséquence prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les époux Pierre Willy Montobon, la femme née Berlaine Ashima Tulien pour les motifs susdits; renvoie la demanderesse par devant l'officier de l'Etat civil du Quartier de Vieux-Bourg d'Aquin pour le surplus des formalités légales ; compense les dépens; donne délégation de pouvoir au Doyen du Tribunal de Première instance de Miragoane de commettre un huissier de son siège pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Louis Fils Joseph, juge en présence de Me Denis Gérard Joseph, substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du citoyen Jean Claude Novembre, greffier du siège, en audience ordinaire, civile et de divorce, et publique de ce jour 27 décembre 2018, An 215ème de l'Indépendance.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du Doyen et du Greffier susdits.
Collationnée pour expédition conforme à la minute
Jean Claude Novembre greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi et sur les conclusions conformes du ministère public, accueille l'action en divorce intentée par le sieur Lucien POLICE pour être régulière en la forme ; en se déclarant compétent maintient le défaut accordé à l'audience du vingt-huit décembre deux mille dix-neuf contre la dame Melancia OLMANDE pour défaut de comparaitre; et quant au fond admet et prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux aux torts exclusif de l'époux; ordonne qu'un extrait du dispositif dudit jugement soit à la diligence de la requérante transcrit sur les registres à ce destinés de l'officier de l'Etat Civil de la Section Est de Port-au-Prince après que toutes les formalités légales auront été remplies; compense les dépens en raison de la qualité des parties; commet enfin l'huissier Jean Joseph Donald Cadet de ce siège pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Guy AUGUSTIN, juge en audience civile et publique en ses attributions de divorce du six (06) mars deux mille dix-neuf en présence de Me Wesley PAUL, Substitut commissaire du gouvernement faisant office du Ministère Public, avec l'assistance du sieur Junior Sauvens Thélémarque notre greffier.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main, à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et greffier susdits
Pour expédition conforme collationnée
Junior Sauvens Thélémarque

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen, sur les conclusions du ministère public entendu, maintient le défaut octroyé contre le défendeur le sieur Samuel JEAN à l'audience précitée ; pour le profit déclare fondée ladite action ; admet en conséquence le divorce de la dame Marie Hélène CLAUDIUS, d'avec son époux Samuel JEAN pour injures graves et publiques aux torts de l'époux; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux; ordonne à l'officier de l'Etat civil de la commune de Carrefour de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait du dispositif sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages-intérêts s'il y échet; commet l'huissier Yvon ZETRENNE de ce siège pour la signification de ce jugement; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Marleine Bernard DELVA, juge en audience civile, ordinaire et publique du vingt octobre deux mille dix-sept en présence de Me Roger SIMPLICE, Substitut commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du sieur Jean Serge DUVERT Greffier du siège.
Il est ordonné
En foi de quoi
Me Jean Paul NORDELY
Avocat

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conformes du Ministère public, se déclare compétent pour statuer sur la demande portée devant lui par assignation du vingt-huit mars deux mille dix-sept, exploit de l'huissier Fritz Bernard du Tribunal de Première instance d'Aquin, accueille l'action de la demanderesse ; maintient le défaut faute de comparaitre, sollicité et octroyé à l'audience du vingt-sept avril deux mille dix-sept contre son époux Eléonord BURY ; admet le divorce de la dame Juliana LAPRES , d'avec son époux Eléonord BURY pour abandon du toit conjugal ; prononce la dissolution des liens matrimoniaux aux torts abusifs de l'époux; ordonne à l'Officier de l'état civil d'Aquin de transcrire sur les régistres à ce destinés le dispositif du jugement ; commet l'huissier Fritz BERNARD de ce siège pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par Nous, Jules GEDEON, juge en audience publique civile de divorce du vingt-quatre juillet deux mille dix-sept en présence de Me Numa FRAZIL, avocat, Substitut Commissaire du Gouvernement, assisté du greffier Paulin CIVIL de ce siège.
Il est ordonné à tous Huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux Officiers du Ministère public d'y prêter main forte lorsqu'ils ….
En foi de quoi…

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi et sur les conclusions du ministère public, accueille l'action en divorce intenté par le sieur Faubert PIERRE pour être régulière en la forme ; en se déclarant compétent, maintient le défaut accordé à l'audience du onze janvier deux mille dix-neuf contre la dame Faubert Pierre, la dame née Esther THEOSMY pour défaut de comparaitre; et quant au fond, admet et prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre le sieur Faubert PIERRE et de la dame Esther THEOSMY pour injures graves et publiques ; ordonne qu'un extrait du dispositif dudit jugement soit, à la diligence du requérant, transcrit sur les registres à ce destinés de l'officier de l'Etat civil de la section Est après que toutes les formalités légales auront été remplis ; compense les dépens en raison de la qualité des parties ; commet enfin l'huissier du siège Vilneret GABRIEL pour la signification de ce présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Wilder THEANO, Juge- Doyen en audience publique et civile en ses attributions de divorce ce vendredi vingt-cinq (25) janvier deux mille dix-neuf en présence de Me Michèle CHRISTOPHE, faisant office du ministère public, avec l'assistance du sieur Joseph Jean Josué notre greffier.
Il est ordonné
En foi de quoi
Ainsi signé
Pour ordre de publication
Me Mac-Kenley A. Hyacinthe
Avocat

Dehors Martelly! Dehors, vieille fripouille dissolue!

Appel aux forces encore saines de la nation !

Par Fanfan la Tulipe

Sauf les enfoirés du PHTK, tout le monde sait que le dénommé Michel Joseph Martelly, tragiquement devenu président d'Haïti suite à une intrusion chanpwèl d'Hillary Clinton dans les élections de 2010, est un buffle dépravé, dévergondé, débauché, taré, dégénéré, impudique, aux propos immondes, grossiers, orduriers, scabreux, raboteux, ignominieux, graveleux, scandaleux, impudiques, méphitiques, à la limite scatologiques. Propos qui rendent l'air suffocant, étouffant, asphyxiant. Pour une tentative de compréhension du comportement pathologique de Martelly, on peut aisément imaginer l'animal bloqué au «stade anal», cette deuxième phase de l'évolution affective d'un bébé humain, selon Sigmund Freud.

N'importe qui a eu la malchance d'entendre, par accident, l'un de ces tubes pestilentiels de Martelly, ou l'une de ses violentes sorties contre tel parlementaire, tel journaliste ou telle femme trop «éclairée», sait qu'une telle désastreuse expérience équivaut à une descente non pas aux enfers, mais aux égouts et bas-fonds les plus fétides de la vulgarité; dans les marécages, dans la fange des plus nauséabondes mufleries ; dans les grenouillères, les cloaques, les bourbiers les plus putrides de la dépravation humaine ; dans les dépôts d'ordures, les décharges, les charniers les plus pestilentiels de la déchéance humaine.

Michel Joseph Martelly, mieux connu sous le sobriquet équivoque de Sweet Micky, un surnom d'ailleurs plein de sous-entendus, est entré dans le décor musical haïtien au cours des années 1990. Durant les tumultueuses années 2003-2004, le musicien dissolu et corrompu est arrivé avec grand fracas dans le décor politique haïtien au rythme dépravé de la cadence GNB. Pataugeant avec dextérité dans les courants limoneux du clintonisme mafieux, il a pu se faufiler jusque sous les «dessous» de l'intrigante et *aksyonèz madan* Bill .



Martelly prend un plaisir malsain à s'exhiber quasiment nu, en sous-vêtements féminins, tout juste pour scandaliser montrant son maigre cul rose de pantin désarticulé. N'est-ce pas un deranje, un «engndré» ? Quel lobe cérébral lui manque-t-il ?

Fausse-couche d'une grossesse politique magouilleuse, post-ménopausale d'Hillary (dans sa soixantaine), le nouveau-né baptisé Michael, tout mal foutu et *fripouillu* qu'il était, accéda à la «chaise bourrée», au terme des élections de 2010, grâce à une combine *chanpwèllarde* malpropre, mêlant un président de conseil électoral, une «autorité» *lourde* de la défunte MINUSTAH et une ambassadrice états-unienne, *granfanm* s'il en fut.

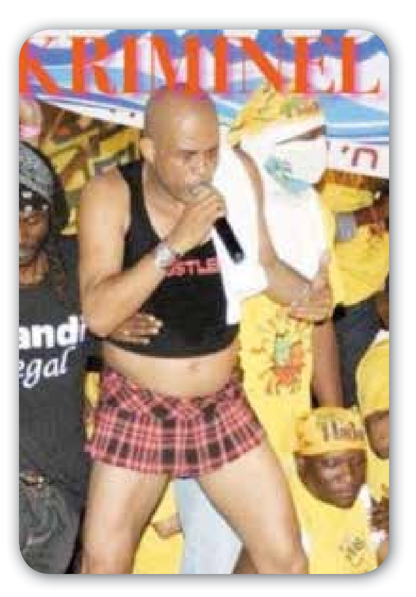
Le *fripouillon* de président passa ses cinq années au pouvoir à bambocher, à siphonner les caisses de l'État par ministres interposés, lesquels, eux-mêmes, aimaient bien jouer du siphon (ainsi font, font, font les petites marionnettes, pardon, les ministres-marionnettes du président … mettez les mains sur les côtés, pardon, dans vos deux poches, ah ! c'est Laurent Lamothe); à sucer goulument les mamelles de la diaspora, à gaspiller sans prendre souffle la manne pétrocaribéenne ; à laisser *madanm ak pitit* s'engraisser à travers entreprises et projets bidon, sans oublier les déluges oraux de propos odieux, graveleux, nauséeux, nauséabonds du triste mec. La position de chef d'État du *marouflard* ne l'empêcha pas pour autant d'aller rouler ses fesses à l'air libre durant les fêtes de carnaval.

Après deux années et quelques mois de réclusion dans la pénombre d'un relatif anonymat, le moralement mal foutu Micky, juste pour défier la diaspora, eut la folle idée d'aller se produire, exhiber ses roses fesses maigrichonnes et ses propos misogynes à Montréal. Heureusement, la population haïtienne de cette grande métropole veillait, du moins son secteur le plus *veillatif*, le plus attentif à ce genre de provocations osées et saugrenues. Elle saisit le taureau par les cornes, une avant-garde hautement morale prit en main de stopper la bête, Martelly voulais-je dire, qui éventuellement fut interdit de venir baver ses graveleuses *misogynances*.

Bravo Montréal, et merci! BRAVO Frédéric Boisrond ! Et MERCI. Bravo, vous tous qui, à un titre ou un autre, avez concouru à stopper net le déferlement attendu de fumier «musical» de la bouche de cette canaille surnommée Sweet Micky. C'est un message très fort à l'adresse de la diaspora vivant aux États-Unis, particulièrement celle de New York, de Boston et de Miami où habitent des dizaines de milliers d'Haïtiens. Puisse-t-elle, puisse sa fraction saine, morale, barrer la route à cette pestilence ambulante qu'est Martelly, musicien dépravé, dévergondé, débauché, taré s'il en fut.

Les Haïtiens de Montréal ont montré la voie et le but ultime: *Carthago delenda est*. Sweet Micky *stoppendus est*. Il faut stopper ce mufle, ce buffle, ce maroufle immonde, ce butor ordurier, ce maraud puant. Il faut l'empêcher de continuer à répandre ses gravelures, ses salissures, ses rognures, ses balayures, ses chiures, son fumier, ses immondices musicaux, dans la mesure où ces deux derniers termes ne s'excluent pas mutuellement.

Il nous fait formellement obligation de protéger cette portion de la jeunesse haïtienne que n'a pas encore contaminée tout le débordement limoneux, bourbeux, *crotteux* dégoulinant en continu de la bouche d'un ancien président qui n'a pas pu se hausser à la hauteur des livres d'histoire pour se trouver un petit coin et faire oublier, dans la mesure du possible, son passé (et même son présent) d'ordure, de racaille, de canaille, de fripouille, de vermine, de vaurien et de galopin obscène.



Nous faisons ici appel à ce qui reste de forces censées encore saines, morales au pays pour rejoindre le coup d'éclat de Montréal et forcer Martelly à se comporter comme un être humain, non pas comme une bête, un animal toujours en rut, un galopin prêt à déverser sa bave ordurière sur la condition féminine, sur les femmes, cette courageuse moitié de l'humanité, l'avenir de l'humanité. En d'autres termes, boycottons la bêtise, la déchéance morale la plus abjecte faite homme.

Nous faisons ici appel aux Églises, les premières en principe à tenir bien haut la bannière de moralité qui fait si cruellement défaut à nos gouvernants et à cette engeance nauséeuse, graveleuse nommée Martelly.

Nous faisons appel aux organisations féminines, au ministère de la Condition féminine et aux autres ministères concernés, à toutes les organisations des droits humains, l'Office de la Protection du Citoyen d'Haïti pour que ces instances fassent un front commun contre les déversées *malandrines, requines, crottines*, obscènes du dépravé, dévergondé, débauché, taré, foiré Martelly.

C'est l'occasion pour les membres du « Collectif Non » de se racheter un tant soit peu (si c'est encore possible) en se rassemblant en un faisceau de dénonciation collective des *fripouilleries, verminer-ies, canailleries, vaurienneries*, saloperies d'un Martelly qui en a déjà assez fait, assez dit, trop fait et trop dit, encourageant certaines couches de la jeunesse haïtienne à patauger, comme lui, dans la fange *saloparde* de ses obscènes performances de musicien dépravé.

Tous ensemble, barrons le passage à la présence sur scène hideuse, odieuse, nauséeuse, graveleuse, marécageuse de Martelly. Tous ensemble, crions : dehors Martelly ! Dehors de Montréal ! Dehors de Boston ! Dehors de New York ! Dehors de Miami ! Dehors de Paris ! Dehors de toutes les salles de performances musicales d'Haïti ! Place à la moralité, à la décence! Place à l'être humain dans toute sa beauté morale ! Protégeons notre jeunesse ! Sauvons ce qui peut encore être sauvé. *Camisolons* Martelly de force. Il y va de l'avenir moral de nos jeunes, de notre pays.

Restez sous vos amas de fumier, et nous, nous resterons sur notre terre d'Haïti Thomas qui est quelque fois si jolie avec ses *mistè* de Léogâne, de *Nan souvnans* qui valent bien celui de la Trinité. Allez-vous-en, putride insecte, excrément de la terre !

24 mars 2019

Lènmi pèp la vle fè yon lòt « El Rancho » 2019

Nan kan enperyalis la, espesyalman nan asosyasyon entènasyonal malfetè a ki rele" Core Gwoup" la, tanbou koumanse bat pou rebise akò « El Rancho » a. Men, pa gen anyen ki nouvo anba solèy la.

Depi mas popilè yo an kòlè te konmanse ogmante chalè beton an, lènmi pèp la tanmen ajite kesyon dyalòg nasyonal. Pou ki rezon? Pou seye frennen mobilizasyon popilè a, paske yo konnen gen jèm inite ak solidarite popilè anndan tout gwo mobilizasyon popilè. Yo kwè yo ka rebise akò ''El Rancho", atravè yon komedi dyalòg.



El Rancho : Dyalòg fo mamit sou tèm « An n chita pale »



Polis militè neyokolonyal la pral rapouswiv travay la soti 1935 jouk rive nan moman dekonpozisyon l ak disparisyon l nan lane 1994.

Dyalòg sabotaj se youn nan zam boujwazi konpradò a ak enperyalis yo toujou itilize depi kèk tan kont pèp la. Li vin anvigè apre dekonpozisyon entèn ak disparisyon ti lame neyokolonyal la, sa yo te rele lame Ayiti a. Enperyalis yo te eseye bouche twou a, dèyè paravan LONU, ak MINUA, MANUH, MITNUH, MIPONUH, MINUSTHA, MINUJUSH. Men fòs represyon sa yo pat sifi pou bloke revandikasyon mas yo. Yo pral itilize kòripsyon, eksplwatasyon lamizè pèp la nan yon seri ti pwojè rakèt kou"Timanman cheri", ''Kore etidyan", ''Kay Pam", elatriye.

Sou plan ideyolojik, yo eseye defòme listwa. Rejinal Boulos pa jennen l pou pretann pa gen klas sosyal an Ayiti. Anmenmtan, l ap fè pwopagann pou gen dyalòg ak chèf PHTK a. Kidonk, y ap chache anèstezi konsyans mas yo pou fè yo aksepte lide dyalòg la. Men, dyalòg ak kilès? Ak mas yo? Non.

Depi deklanchman kontrevolisyon 17 oktòb 1806 la, ki debouche sou sasina Desalin epi nan enstalasyon repiblik neyokolonyal ak feyodal la, oligachi a pa janm nan koze dyalòg ak mas peyizan yo ki te reprezante 80% popilasyon an. Chak fwa mas yo te reklame dwa yo, se ak gwo zam oligachi a te reponn yo. Sa te rive kont peyizan Grandans yo an 1819 avèk Goman, 1844 ak Akawo, 1870 apre sasinay Salnav, epi nan lane 1915 lè anvayisè meriken yo te debake. Polis militè neyokolonyal la pral rapouswiv travay la soti 1935 jouk rive nan moman dekonpozisyon l ak disparisyon l nan lane 1994.

Konjonkti politik entènasyonal la ajoute ak leve kanpe mas yo fòse lènmi pèp la antre nan yon pratik dyalòg fo mamit swadizan ak pèp la, men anreyalite se ak politisyen atoufè ki osèvis enperyalis yo ak klas dominan an. Se pèlen k ap tann pou pèp la. Se pou sa mas yo gen yon sèl repons e li pap chanje : Mobilizasyon pèmanan, inite ak solidarite popilè, depa Jovnel Moyiz ak mafya ki fòme PHTK a, arestasyon ak jijman tout vòlè lajan Petro Karibe a.

Viv Mobilizasyon Pèp La! Aba Dyalòg Ak Lènmi Pèp La.

Komite Rezistans Popilè Benwa Batravil KRPBB.

Vwa Pèp La (No 2), mas 2019

Kachkach

Mesye o!
Ase kale pwa bòl la plen
Mesye Tèt Kale yo
Gen dimanch nan kò yo
Mwen tande
Yo achte ankachèt
Yon ti bèt gran zòrèy
Yo rele lapin
Pou fè moun pè
Depi lè a
Yo kache ti lapin an
Dèyè gwo barik siwo Petrocaribe
Pou pèsonn pa pwoche

Cauvin Paul

Devons-nous redouter un retour en force des duvaliéristes sur la scène politique nationale?

(Entrevue de Me Théodore Achille à Robert Lodimus, septembre 1997)

Par Robert Lodimus

(Deuxième partie)

Notre invité, Me Théodore Achille, est un produit du système politique duvaliérien. Après un discours de Jean-Claude Duvalier sur une station de radio de la Floride, et retransmis en Haïti sur les ondes des médias, nous avons compris qu'il était important d'amener à la barre de ***Ces Mots qui dérangent*** des hommes et des femmes qui soient capables de nous informer sur les intentions véritables des principaux acteurs du ***françoisisme*** et du ***jean-claudisme***. Et c'est ce que nous avons fait en invitant d'abord le docteur Volvic Rémy Joseph du MKN. Et aujourd'hui, Me Théodore Achille qui vit au Canada, plus précisément à Montréal. Trois heures d'entrevue qui vous seront présentées en plusieurs parties. La première période traite du régime politique de François Duvalier; la seconde, de celui de Jean-Claude Duvalier.

Le duvaliérisme est-il une doctrine, une idéologie, un système politique, ou les trois à la fois? Me Théodore Achille a accepté de répondre à la question.

Robert Lodimus :

– M. Théodore Achille, vous êtes avocat de profession, ex-ministre de la Justice, ex-ministre des Affaires sociales, ex-ministre de la Jeunesse et des Sports de M. Jean-Claude Duvalier. 7 février 1986, le régime politique auquel vous apparteniez est renversé à la suite d'un mouvement de révolte généralisé qui a secoué tout le pays. C'est sur le sol canadien que vous nous accordez cette entrevue. M. Théodore Achille, comment faut-il qualifier votre situation? Immigrant haïtien résidant à l'étranger ou exilé politique?

Théodore Achille :

– Je vous réponds de manière claire : je suis un immigrant reçu au Canada, selon les lois canadiennes. Je suis extrêmement heureux du temps que je passe dans ce pays où s'exerce la démocratie.

– Êtes-vous arrivé ici à la suite des événements qui ont porté M. Duvalier à quitter le pays?

– Non, pas du tout. Je suis arrivé au Canada en 1990.

– Ce qui signifie, quatre années après… Vous viviez où avant 1990?

– À partir de 1986, j'ai pérégriné entre l'Europe et la Caraïbes…

– Comme la plupart de vos collègues, vous avez dû quitter le pays!

– Je n'ai pas dû laisser le pays. J'ai choisi de laisser le pays.

– C'est donc un choix délibéré.

– Délibéré…

– Et pourquoi ce choix?

– À l'époque, les passions étaient exacerbées. On avait tendance à faire une chasse…

– …Aux sorcières, vous diriez?

– Aux sorcières, je dirais. Il était pour moi inutile d'être le bouc émissaire.

– La constitution de 1987, nous le savons bien, bannit l'exil. Aucun citoyen haïtien ne peut être forcé de quitter son pays, ou de ne pas y revenir, à moins d'avoir des raisons personnelles de le faire. Il y a, par exemple, des individus qui fuient la justice ou qui craignent des représailles de la part de la population de leur pays, qui redoutent la vengeance de citoyens victimes des exactions des autorités du régime déchu, victimes des abus du système politique duvaliérien. Vous, M. Achille, je vous repose ma question, vous êtes parti pourquoi?

– Je ne suis pas parti d'Haïti parce que je craignais que la justice haïtienne ne m'interpelle. J'estime que j'ai été un haut commis de l'État. Donc, s'il y avait contre moi des charges en ce qui concerne ma gestion, il aurait été tout à fait normal pour moi de répondre devant les institutions appelées à en connaître.



Jean-Claude et François Duvalier

– Et pourtant, vous êtes quand même parti à la suite des événements de 1986!

– Oui je suis parti à la suite des événements de 86, parce que, d'une part, il y a eu une chasse aveugle aux sorcières, et d'autre part, on faisait valoir à l'époque, on mettait en avant le principe de la rumeur publique pour chercher noise aux uns et aux autres. Devant cette situation qui était à la fois confuse, et qui pouvait mettre la vie des uns et des autres en péril, il m'est arrivé de me sentir moi-même en danger. Dans ces conditions, je suis resté au pays quelque temps, et quand les choses se sont un peu calmées, par décision unanime de ma famille, j'ai laissé le pays. J'y reviendrai quand je voudrai, puisque, comme vous le dites, la constitution de 1987 bannit l'exil…

– J'allais justement vous poser la question : Caressez-vous le rêve de retourner vivre en Haïti?

– Oh, je crois très franchement que l'on n'est bien que chez soi!

– Vous ne vous sentez pas à l'aise au Canada?

– Je dirais qu'il fait bon de vivre au Canada, mais j'insisterai pour affirmer que l'on n'est bien que chez soi.

– Depuis que vous vous êtes installé à l'étranger, comment occupez-vous votre temps? Avez-vous un emploi?

– Oui, il m'est arrivé de travailler. Actuellement, dans la situation qui prévaut au Québec, les emplois sont précaires. J'ai fait un retour aux études : ce qui s'est révélé très profitable à moi.

– Je vous pose une question directe, M. Achille : êtes-vous un homme riche? C'est que l'on a toujours tendance à croire que les gens qui ont servi dans le régime politique des Duvalier en sont sortis très riches.

– Je vous répondrai de deux manières : je me suis toujours senti un homme riche, vu les idées généreuses qui m'animent; d'un point de vue économique, j'ai toujours été, je pourrais dire, à l'abri de bien des besoins, grâce à ma vie professionnelle, que tout le monde connaît en Haïti. Je crois avoir eu une aisance relative.

– Qu'entendez-vous par aisance relative?

– Une aisance relative, c'est pouvoir faire face à ses obligations familiales de tous les jours, être à l'abri du besoin, et n'être pas solliciteur auprès de qui que ce soit. Mais si j'étais riche, parce que j'aurais prévariqué. Je pense que la justice haïtienne se devrait de me poursuivre dans les normes.

– Vous n'avez donc rien à craindre de ce côté-là?

– De ce côté, je n'ai rien à craindre. Mais si j'étais riche, comme vous le dites, parce que j'aurais prévariqué…

– Pas comme je l'ai dit; mais plutôt, comme je vous ai posé la question…

– Je mets en défi qui que ce soit en Haïti de prouver le contraire. Cependant, si j'étais un homme très riche, nous ne serions pas ensemble aujourd'hui…!

– Pourquoi?

– Je serais certainement perdu dans la forêt bavaroise, en train d'écrire une thèse sur le criticisme de Kant…

– Vous êtes un adepte d'Emmanuel Kant?

– Certainement!

– Pour quelles raisons?

– Emmanuel Kant est un philosophe qui a beaucoup marqué son siècle. On lui doit une réflexion intelligente….

– Critique de la raison pure…

– Vous avez parfaitement raison. Et je crois que nous partageons des auteurs ensemble.

– Depuis votre arrivée au Canada, vous êtes retourné aux études. Cela, après avoir occupé des postes importants dans un gouvernement qui a duré environ 15 ans. Vous avez ressenti la nécessité de reprendre le chemin de l'université par ennui ou par soif de connaissances intellectuelles plus étendus, plus larges?

– Enrichir ses connaissances est une démarche que tout homme soucieux d'une bonne compréhension des événements se doit de faire. On vit dans un environnement politique particulier, où la mondialisation devient une réalité. Il ne faut pas toujours rester en marge de l'évolution du monde. Un retour aux études à l'université a été pour moi une entreprise enrichissante.

– De quelle façon?

– L'enrichissement des connaissances est multiple. Le dire de manière spécifique me paraît difficile. Comme j'ai toujours été intéressé aux questions sociales, j'ai fait des études dans le champ du droit social et du travail.

– Aviez-vous des lacunes à combler? Mais pourtant en Haïti, vous étiez reconnu comme un brillant avocat. Qu'en pensez-vous?

– Vous savez, il y a les réputations surfaites (sourire). Il n'y a pas lieu pour moi de me vanter d'avoir été un avocat avec un certain succès. Cela a été le fruit de la discipline et de l'étude. Les hommes qui réussissent, sur le plan des grandes idées, sont ceux-là qui sont très proches de leurs livres. En ce sens, mes livres sont mes meilleurs amis.

– Avec toutes ces études, ne seriez-vous pas en train de vous préparer à quelque chose?

– Je me prépare à être toujours moi-même. Et que je m'évalue moi-même!

– M. Théodore Achille, vous avez servi dans l'un des régimes politiques les plus décriés, les plus critiqués au monde, pour des pratiques de malversations, d'enrichissement illégal, de tournements des fonds de l'État, de crimes, d'assassinats politiques, de tortures et j'en passe. Quel rôle vous avez exactement joué dans le gouvernement jean-claudien?

– Je vous dirais que je n'aime pas l'association que vous faîtes entre mon rôle au gouvernement et malversations, détournements, abus d'autorité…

– Il ne s'agit pas d'association. Je ne fais que vous révéler ce que l'on rapportait généralement du régime politique des Duvalier dans les journaux de l'époque. C'est pour cela que j'ai pris moi-même le soin de vous demander de spécifier votre rôle au sein du gouvernement de Jean-Claude.

– Tout d'abord, j'ai exercé la fonction de ministre de la Jeunesse et des Sports. Le ministère était nouvellement créé. J'y ai laissé des traces pertinentes dans l'ordre des infrastructures sportives : infrastructures qui n'avaient jamais existé auparavant. Et qui ont cessé d'exister après moi. En tant que titulaire du ministère des Affaires sociales, j'ai tenté des réformes importantes dans le cadre de mon mandat. Le pays en a largement bénéficié. J'ai réactualisé le code du travail François Duvalier qui ne répondait plus aux réalités du moment. Pendant les six mois que j'ai passé au ministère de la Justice, j'ai œuvré dans le sens de redonner à l'appareil judiciaire un peu plus d'éclats. Sous mon autorité, les juges devenaient plus responsables, très conscients du rôle qu'ils se devaient de jouer. On a pu créer une « ***nouvelle loi cadre*** » de la justice qui favorisait les tribunaux à fonctionner, – ***et cela pour la première fois dans l'histoire de ce pays*** –, au moins 8 heures par jour; et non pas 1 heure ou 2 heures. Cette initiative a permis de « ***dégorger*** » les avenues des tribunaux. J'ai tenté aussi, dans le même domaine, une initiative de décentralisation. Le palais de justice de la capitale y occupait une place nettement disproportionnelle par rapport à celle laissée aux organes de décisions judiciaires qui siégeaient dans les villes de province. Ce qui paraissait tout à fait inadmissible.

– Nous sommes à peu près en quelle année?

– Dans les années 1984. Donc, si vous me demandez quels sont les rôles que j'ai remplis au sein du gouvernement de Jean-Claude Duvalier, vous les connaissez maintenant. Je vous les ai indiqués. Si vous me dites ce que j'ai fait, l'espace est beaucoup trop court pour vous les préciser de manière plus large. Cependant, mes actes sont là. Au niveau politique aussi, on doit juger les hommes pour ce qu'ils ont tenté, et pour ce qu'ils ont fait.

– Par contre, on a toujours présenté le système judiciaire à l'époque de François et de Jean-Claude comme étant déficient, corrompu : un système au service des intérêts du régime.

– Bon! La déficience du système judiciaire en Haïti n'est pas une responsabilité propre des Duvalier. Il y a eu certainement au niveau de la justice haïtienne, hier comme aujourd'hui, un certain laxisme qu'il convient de restreindre. Quand on lit dans les journaux que des professionnels du droit venant Canada vont effectuer la réforme de tous les codes de la république, que ce soit le code civil, le code pénal… On parle d'une grande réforme de la justice haïtienne, comme si elle pouvait se faire demain matin, ou comme si avant il n'y vait rien eu à ce niveau, comme si les institutions judiciaires n'existaient pas, que les structures n'existaient pas. Mais, c'est faux. On a rendu la justice en Haïti. Moi, j'ai milité comme avocat à Port-au-Prince devant les tribunaux. Je ne saurais me permettre de dire que l'exercice de la justice ne se faisait pas.

– Et pourtant, cette justice a toujours été qualifiée de partisane!

– Écoutez, il n'y a pas de justice partisane. Il faut que l'on se mette d'accord. S'il faut décrier le duvaliérisme, qu'on le fasse aisément, et je comprendrai. C'est vrai que l'on parle souvent de la justice sous les Duvalier comme étant corrompue. Néanmoins, je ne suis pas d'accord pour plusieurs raisons : j'ai plaidé devant les tribunaux, et jamais il ne m'est arrivé en vingt ans d'être obligé de… (Hésitation)



Théodore Achille

– …De soudoyer un juge…

– … De soudoyer un juge. Je le jure. Cela ne s'est jamais produit. Jamais aucun d'entre eux n'a sollicité de moi quoi que ce soit pour rendre une décision en faveur de mon cabinet.

– Mais les avocats qui n'ont pas fait partie du système politique des Duvalier, peuvent-ils l'affirmer comme vous?

– Je regrette qu'un type comme Ernest Malebranche qui était un ministre de la justice sous le gouvernement d'Aristide ne puisse témoigner conjointement

suite à la page(16)

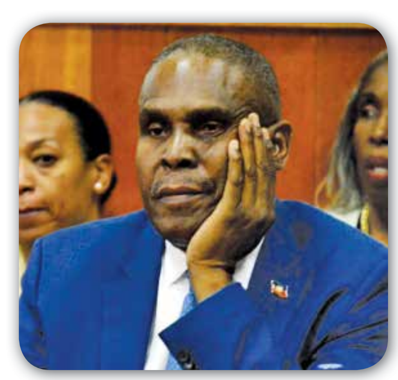
Jean Henry Céant, humiliation ! *(1ère partie)*

Pathétique ! Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier la présence de celui qui était encore Premier ministre ce lundi 18 mars 2019 jusqu'à 13 heures dans la salle vide des séances du Sénat. Visage vidé. Regard ailleurs. Teint fatigué. Jean Henry Céant était dans un autre monde ce jour-là au Parlement. Qu'on soit partisan du Notaire de Bourdon ou son opposant, il y avait de quoi être triste et choqué à la fois pour lui. Le comportement de l'ancien chef du gouvernement haïtien faisait pitié. Surtout après son escapade sans succès dans la cour du Sénat, derrière un sénateur, pour le ramener dans l'hémicycle. Quelle déchéance politique pour cet homme, pourtant connu et reconnu du tout Port-au-Prince et même au-delà ! Si l'on devrait raconter en détail le fil des évènements qui ont mené à la destitution du locataire de la Primature le lundi 18 mars 2019, il faudrait toute une vie. Finalement, on va se contenter de comprendre ce qui s'est passé ce jour-là entre les deux Chambres du Parlement haïtien.

Cette rocambolesque histoire a commencé en réalité dès le lendemain de la nomination ou tout au moins de l'installation de Me Jean Henry Céant comme nouveau Premier ministre en lieu et place du Dr Jack Guy Lafontant un ami personnel du Président Jovenel Moïse suite aux émeutes qui avaient ébranlé quelques semaines plus tôt le pouvoir. Très vite Céant qui, selon un proche du chef de l'Etat, est « l'un des nôtres », c'est-à-dire un proche du clan Martelly, va tout de suite prendre goût au pouvoir et va se placer pratiquement en adversaire du Président de la République en se rapprochant davantage de l'opposition. Le Premier ministre fonde son choix sur un fait constitutionnel : en cas de départ de Jovenel Moïse de la présidence, c'est lui en tant que Premier ministre qui lui succèdera au Palais national. Prenant certainement Jovenel Moïse et son équipe pour des enfantins de la politique, Jean Henry Céant et son équipe vont se livrer à une guerre ouverte ou s'opposer publiquement au chef de l'Etat. Sauf que celui-ci ne va pas se laisser faire. Mieux, Jovenel Moïse va contre-attaquer.

Le Président va chercher et employer tous les moyens possibles et imaginables pour bloquer et empêcher son Premier ministre de sortir la tête de l'eau. Toutes les démarches, actions et initiatives venant de la Primature seront systématiquement combattues ou sabotées. L'épisode du Forum sur le dialogue national au Centre de Conférences de la BRH est dans toutes les mémoires. Depuis cette affaire, Céant et ses Conseillers auraient dû comprendre qu'il fallait s'en aller de la Villa d'Accueil. Sinon, le Palais national allait humilier le Premier ministre, le pousser à la démission ou le faire démettre par le Parlement où il détient une majorité. Mais, Céant, comme si de rien n'était, continue à défier la présidence. Il prend fait et cause pour les revendications des PetroCaribe/Challengers qui réclament la reddition des comptes du Fonds PetroCaribe et le jugement pour les coupables, tout en faisant de plus en plus des yeux doux à une partie de l'opposition qui, on va le voir plus loin, finit par le soutenir au Parlement face au Président de la République. Enfin, le dernier coup qui va être fatal pour Céant, c'est l'affaire dite des sept mercenaires.

Avec cette troublante affaire, Céant va lui-même asséner à sa fonction de Premier ministre le coup



Jean Henry Céant était dans un autre monde le 18 mars au Parlement, dans la salle vide des séances du Sénat

de grâce. L'épilogue de cet étrange film à l'allure d'espionnage n'avait pas mis la puce à l'oreille du Notaire pour le laisser comprendre qu'il s'agissait d'une affaire d'Etat mettant en scène deux gouvernements : celui d'Haïti et celui des Etats Unis d'Amérique. Le malheureux qui n'était pas mis dans la confidence par la présidence haïtienne s'est livré dans la presse pour dire, et le pire sans aucune information fiable, que c'est lui qui était physiquement visé par le commando de 7 hommes accidentellement arrêtés par une patrouille de la police nationale à Port-au-Prince un dimanche à la tombée de la nuit et renvoyés chez eux aux USA deux jours plus tard. Depuis cette déclaration, le sort de Jean Henry Céant à la Primature était scellé. Et aussi surprenant que cela puisse paraître, cette déclaration du Premier ministre a en quelque sorte permis à Jovenel Moïse d'avoir le feu vert plus rapidement pour le « virer » de la Primature plus tôt que prévu et sans avoir d'explications à donner à Washington.

Lorsque le Notaire l'a eu compris et a fait son rétropédalage sur sa déclaration « que ce n'est peut-être pas moi qui était visé par le commando », il était déjà trop tard. La grenade était déjà dégoupillée. Alors tout va aller très vite. L'opposition qui a toujours l'œil sur le renversement de Jovenel Moïse avant la fin de son mandat et maintenant rejoint par un ancien supporter de celui-ci, le sénateur Youri Latortue, devrait lancer une nouvelle offensive contre le pouvoir. Pour ce faire, elle comptait utiliser le Premier ministre au Sénat sous prétexte de nouvelles informations sur le rôle exacte du Commando, sa mission en Haïti et pourquoi les 7 hommes ont si rapidement été exfiltrés vers les Etats Unis. Comprenant que l'affaire pouvait revenir sur le tapis et ne souhaitant courir aucun risque, le Palais national, sans doute couvert par Washington, va tout mettre en œuvre pour empêcher le Premier ministre de parler une nouvelle fois en tant que chef de gouvernement. Cette fois officiellement. Puisqu'il devrait prendre la parole devant le Sénat de la République en répondant aux questions de la Commission de Défense et Sécurité de la haute assemblée.

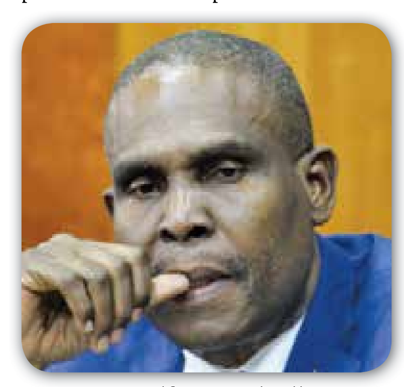
Confiant, le Premier ministre Jean Henry Céant part en voyage officiel à l'étranger, au Maroc, afin de prendre part à un Sommet sur la Planète. Du royaume Chérifien, il apprend, comme convenu sans doute, qu'il est convoqué au Sénat pour le mercredi 20 mars 2019 pour être interpellé sur l'affaire dite des 7 mercenaires en compagnie de deux ministres, celui de la Justice et de la Sécurité Publique, Jean Roudy Aly et de Jean Marie Reynaldo Brunet, ministre de l'Intérieur, qui seraient à l'origine de l'extradition des 7 hommes. En fait, cette pseudo interpellation est une manœuvre des sénateurs de l'opposition et alliés en vue de donner un vote de confiance au chef du gouvernement afin de le mettre à l'abri au moins pendant six mois, selon la Constitution. Une opération menée par le sénateur de l'Artibonite, ancien Président de l'Assemblée Nationale et chef du Partis AAA (Artibonite En Action) Youri Latortue qui a fait une OPA au Sénat en devenant le chef de fil de l'opposition parlementaire au Président Jovenel Moïse depuis quelques mois.

Président de la Commission anti-corruption au Sénat et qui, en vérité, a révélé le dossier du détournement du Fonds PetroCaribe, Youri Latortue se place de plus en plus dans la posture d'un présidentiable. C'est un secret connu de tous, il vise la présidentielle de 2022. Ce sénateur devient l'opposant le plus cohérent à Jovenel Moïse. Bref, l'idée d'interpeller Céant le 20 mars c'est de lui. Car, Latortue cherche des informations et données afin d'attaquer davantage le Président Moïse qu'il croit pouvoir faire tomber s'il y a des éléments prouvant que Jovenel Moïse était bien à l'origine de la présence des 7 mercenaires armés jusqu'aux dents sur le territoire national. Sauf que dans cette affaire, Jovenel n'est pas seul. Il a des bras très longs et des soutiens très loin de Port-au-Prince. En apprenant la nouvelle de la convocation du Premier ministre au Sénat, Jovenel, ses Conseillers et ses soutiens extérieurs paniquent. Il faut à tout « prix » arrêter cette machine de torture qui va pousser Céant dans son dernier retranchement et le forcer à cracher le morceau.

En clair dire tout ce qu'il sait du dossier de 7 mercenaires. En l'occurrence, accuser le chef de l'Etat d'être le cerveau intellectuel de ce que le commando était venu faire en Haïti. Selon certaines informations, Céant était disposé à parler, « coopérer » avec la Commission du sénateur Jean Rénel Sénatus. D'autres informations laissent croire aussi que beaucoup d'argent était en circulation du côté de la Primature, complice de cette farce d'interpellation qui devrait arranger le chef du gouvernement, les leaders de l'opposition et une partie du Secteur des affaires qui les supporte dans leurs bras de fer avec Jovenel Moïse. Convoqué pour le mercredi 20 mars, le temps qu'il rentre de son voyage, le camp de Jovenel Moïse devait trouver la parade pour contrecarrer la manœuvre du Sénat cherchant à prolonger le bail d'un Jean Henry Céant banni et honni par la présidence et ulcéré de l'attitude de leur Premier ministre qui cherche à évincer celui qui l'a nommé à la Primature. Immédiatement, au Palais national, ils ont pensé à Gary Bodeau, qui, de jour en jour prend confiance en lui et ne cesse de prendre de la hauteur politique.

Il a déjà deux mandats de Président de la Chambre des députés au compteur. Il a une certaine expérience. Et surtout, il a de l'ambition. Si de temps en temps il tacle le chef de l'Etat, ce n'est pas pour l'opposition ni pour le renverser. C'est pour se mettre en position et être vu par la classe politique et la presse. Le bonhomme apprend vite. Très vite la tactique et les manœuvres politiciennes. Gary Bodeau sera l'homme de la situation. Il sera celui qui fera mordre de la poussière au vétéran Youri Latortue grand connaisseur du fonctionnement du monde politique haïtien et du Parlement. Le jeune Président de la Chambre basse sera l'exécuteur politique du Premier ministre Jean Henry Céant. Gary Bodeau sera appelé par le Président de la République qui lui propose un marché dont le secret est bien gardé. Seulement on sait que le chef de fil de la Chambre des députés a exécuté avec maestria son rôle de patron du Bicentenaire. Son idée : couper l'herbe sous les pieds de Youri Latortue et les autres sénateurs interpellateurs en leur grillant la politesse en interpellant le Premier ministre avant la date limite du mercredi 20 mars 2019.

Il a le feu vert du Président de la République pour convaincre les députés de ridiculiser leurs camarades sénateurs. Les promesses pleuvent de toute part. Les réseaux



Visage vidé. Regard ailleurs. Teint fatigué

financiers et l'autre secteur des affaires pro-Jovenel seront mobilisés pour le seconder dans sa manœuvre et dans sa quête de voix pour renverser Céant avant qu'il n'obtienne une prolongation de son mandat auprès des sénateurs de l'opposition, ce qui aurait été une catastrophe pour le pouvoir, pense-t-on. Une fois sorti du Palais national, Gary Bodeau contacte les députés de son groupe et tous les députés PHTK et alliés. Ils sont chargés de convaincre leurs collègues de la nécessité de renverser Céant avant qu'il aille au Sénat. Avec des promesses mirobolantes des uns et des autres du Palais national, les députés acceptent le principe de la convocation du Premier ministre même en son absence. Nous sommes à moins de huit jours de la venue de Céant au Sénat, soit le jeudi 14 mars. Une lettre est donc adressée par principe et pour la forme au Président de la Chambre basse, Gary Bodeau.

Cette correspondance est signée par 70 députés lui demandant d'interpeller le Premier ministre et son gouvernement. Curieusement, et c'est une première dans l'histoire de ce Parlement : ce sont les députés interpellateurs qui ont décidé eux-mêmes de la date de l'interpellation. Elle est fixée pour le lundi 18 mars 2019, à 10 heures du matin, soit deux jours avant la date fixée par le Sénat. Un coup de maitre ! Gary Bodeau lui-même n'en revient pas de la promptitude de ses collègues tant il a du mal à organiser une simple séance ordinaire et réglementaire à la Chambre faute de quorum. Dans la foulée, une correspondance a été envoyée le vendredi 15 mars 2019 au Cabinet du Premier ministre indiquant que lui et son gouvernement sont attendus à la Chambre des députés pour être interpellés le lundi 18 mars 2019. Pris de court et surpris par ce coup inattendu, les sénateurs interpellateurs et particulièrement leur chef dans cette affaire, Youri Latortue, sont tombés des nues. Sans hésiter, ils accusent le Président Jovenel Moïse de vouloir court-circuiter leur action au Sénat. Et ils tentèrent de réparer le coup.

Une nouvelle fois, ils écrivent au Président du Sénat, autre sénateur de l'Artibonite, Carl Murat Cantave, et fixent un nouveau rendez-vous avec le Premier ministre cette fois pour le lundi 18 mars entre … 0h00 à 9 heures du matin. Et à partir de cette date, le Sénat commença à entrer dans le ridicule dans cette histoire de « sauver le soldat » Céant coûte que coûte. Puisque les honorables sénateurs trouvent le culot de fixer toute une série de date allant du mardi 19 mars, ou le mercredi 20, ou le jeudi 21 mars 2019 entre 0h00 AM à 6 heures PM. Une façon, croient-ils, d'empêcher les députés d'aller jusqu'au bout de leur intention de renvoyer le chef du gouvernement. Sauf que dans cette lutte opposant les quatre principaux personnages de la République : Jovenel Moïse, Jean Henry Céant, Gary Bodeau et Youri Latortue, la balance se penche dès le départ du côté du Palais national qui, en dépit de tout, détient une majorité assez confortable à la Chambre des députés.

Même au Sénat, d'ailleurs, Jovenel Moïse peut se targuer d'avoir une majorité relative. C'est dire que la lutte était quasi inégale entre le Champ de mars (Palais national) et le Bicentenaire (Primature).

(A suivre)
C.C

Mining as a Development Strategy: An Economically Suicidal Project

When will Haiti break with its colonial mentality?



Mines scar the land, pollute the environment, disrupt the economy, and undermine a nation's genuine economic development. The author argues they should be avoided like the plague.

by Peterson Dérolus

The international community's institutions and the ruling classes of countries impoverished by colonialism see the exploitation of natural resources as a model, a strategy, and a means of achieving development, that is to say, economic growth.

In political parties' programs, in heads of state's general policy statements, in the Haitian president's speeches (like that at the mini-summit between the U.S. and Caribbean nations on Fri., Mar. 22, 2019 in Mar-a- Lago), the exploitation of the subsoil's natural resources is perceived as the only means or the most effective strategy to lift the country out of its socio-economic and political slump.

This article looks at the experience of exploiting natural resources as a development strategy for the peoples of Africa, Latin America, the Caribbean, and most particularly Haiti and the Dominican Republic. We aim to counter the official discourse on the issue and warn Haitian decision-makers and especially the people, the communities targeted by natural resource extraction, of the potentially irreparable harm mining can wreak on a country's economy and environment.

Mining: a Discourse of Development

From the outset, we must emphasize that the exploitation of natural resources as a development strategy does not respond to the real needs of people, particularly in Haiti, classified as "backward" and "underdeveloped." Mining meets the needs of Western countries, the demand for raw materials by certain metropolitan centers over the past 500 years since the conquest and colonization of America, Africa and Asia, which marked the beginning of the structuring of the capitalist system's world economy.



Reynolds Metals operated this bauxite mine in Mirogoâne for 30 years, ravaging the area. As Fred Doura has shown, other than a few salaries, it contributed almost nothing to Haiti's economy despite the wealth it extracted

Extractivism as a model of development has been proposed and imposed by international institutions as a mode of accumulation, that is to say, a mechanism of pillage and appropriation of the colonial and neo-colonial type. It destroys all forms of life in a society, the economy, culture, and environment of the colonized people. In this sense, Haitian governments, under the international community's influence, have reproduced a colonial conduct without a colonial administration in spite of the catastrophic results on the Haitian population economically, socio-politically, and environmentally of this vision of society and these policies.

Viewing "development" as an economic factor without regard for culture or the irreparable impacts of this "economic growth" on the environment is a backward economic view, which is intended only to attract foreign investment without taking into account the other fundamental parameters of the life of living beings. Yet, despite the great theoretical advances on the question of development and the painful experiences of applying this vision, in Haiti, in almost all the programs of the so-called "traditional or modern" political parties, in the official speeches of leaders, exploitation of the sub-soil's resources is considered a strategic axis of economic growth or development.

Multinational corporations estimate that there are more than $20 billion of gold in Haiti's subsoil. This economic evaluation not only does not take into account the environmental cost, nor that between 60% to 70% is the investment cost. According to the law on the investment, the state has 3% to 5% of the $20 billion during the exploitation period.

Fred Doura's research on copper and bauxite mining by the companies SEDREN and Reynolds, and Guy Pierre's work on the mining experience testify to mining's extrovert nature, its weak contribution to the national economy, and the socio-economic and environmental impacts it has on the country. So, in reality, Haiti's presidents fight only for crumbs because of mining's extractive nature and the Haitian state's incapacity to make a counter-evaluation of resources or to renegotiate a deal with the companies.

In short, mining has indeed helped Western countries to achieve some economic growth and capitalists to maximize their profits, but it has not helped the countries, the communities, from which these resources are extracted. The argument that the country is overflowing with resources that can help it develop is an ill-calculated discourse that does not take into account the logic in which mining is inserted, nor its potential irreparable impacts on the environment and any form of life in Haiti. It only helps the extracting multinationals. Mining can help only to disrupt and destroy Haiti's economy.

Mining and Development Strategy: Haiti's Model of Economic Development

The official discourse on mining is that it can contribute to economic growth, that is to say in the Gross Domestic Product (GDP) or the development of the countries from which the resources are extracted. Yet, according to experience, mining disintegrates the economic growth of all economic sectors and even destroys the economies of the countries that experience it as suppliers of the raw materials. These countries have become heavily indebted by the destruction of other sectors such as tourism and agriculture through the exploitation of their natural resources.

Benoit Joachim, in his research on "the roots of our underdevelopment," found that it lies in the mining that began in 1492 and continues to today. So, Haiti's poverty is the result or the consequence of the policies and extractive projects applied by Haiti's leaders.


Ben Depp

Workers build a damn in 2012 to catch acid runoff near the Dominican Republic's Pueblo Viejo site. This site was unsuccessfully mined by the Dominican government and their mining efforts caused major environmental contamination to nearby lakes and rivers.

Many other studies testify to this state of affairs, but our politicians and political parties are deaf to the cries and blind to the scars from the painful experiences of other peoples and even of our own history on the issue of mining. Instead, they exalt mining as a strategic sector of Haiti's growth and development, while at the same time promoting agriculture and tourism. But experience and research has shown that natural resource exploitation is in constant contradiction with other sectors or economic activities such as agriculture and tourism.

In fact, the mining industry reduces agricultural space, agricultural production, and the agricultural sector's income, increasing unemployment in the supplier countries. In all cases, countries end up indebted to the IMF and World Bank.

In addition, mining causes irreparable harm to flora and fauna, health, water, air, agriculture, and destroys the tourism sector. No destroyed environment will attract tourists because they will never risk coming to a country where they are likely to be poisoned by cyanide. No tourist will take the risk of buying and consuming agricultural products from communities targeted by mining because s/he knows that there is no way to avoid mining's poisoning of air and water. As an example, the products of the Cotùi community in the Dominican Republic are not well received on the market.

Thus, mining is suicidal for an economy, and worse, for a society, because its extractive consequences impact other spheres of the economy.

Conclusion

Exploitation of natural resources as a strategy and means to achieve economic growth and/or development is being challenged around the world by the dominated, marginalized class of the dominated countries, because of their experience. There is no country that has followed the path of mining to the promised land, economic growth, and "development". All territories, that is to say, all peoples who experience mining as a model and/or development strategy have become increasingly poor, with a disjointed economy, and an indebted state.

So, the official propagandist rhetoric that advocates natural resource extraction, especially mining a nation's sub-soil, as a strategy and way out of the "cycle of poverty", is a speech that legitimizes the genocide of the Tainos, who inhabited Haiti before Spanish and French colonization, looting, destruction of the environment and the pauperization of the Haitian peasants of Mémé and Paillant by the companies SEDREN and Reynolds mining.

It is also a speech that legitimizes the violation of environmental rights, the right to life, and criminalizes our compatriots in Africa, Latin America, and the Caribbean who are fighting against this genocidal project.

In this sense, it is the responsibility of Haitians to fight against the mining project as a model of development and establish a dynamic society where all Haitians on the country's soil can live in harmony with their environment.

Written in Port-au-Prince, Mar. 23, 2019. Peterson Dérolus is an anti-mining activist.

BAL MACABRE AU BRÉSIL : LE
DROITE ET L

Par Laurent Delcourt *

Les révélations de la presse brésilienne se succèdent sur les liens entre le fils aîné du président Bolsonaro et l'une des plus dangereuses organisations criminelles de Rio, la milice de Rio das Pedras. Celle-ci est notamment soupçonnée de l'assassinat de la jeune conseillère progressiste Marielle Franco. Ces révélations mettent en lumière la proximité entre l'extrême droite et les milices qui contrôlent une partie des quartiers périphériques. Les mesures prises par le nouveau gouvernement offrent à ces groupes une impunité encore plus grande, tandis qu'elles annoncent des heures sombres pour les défenseurs des droits humains, les minorités et les populations marginalisées.



Le président Jair Bolsonaro et à l'arrière son fils ainé le sénateur Flávio Bolsonaro. Des liens existent entre ce dernier et une des pires organisations criminelles de la ville de Rio de Janeiro : la milice de Rio das Pedras.

Davos, 22 janvier 2019. La délégation brésilienne est venue en force au Forum économique mondial pour y vendre son « nouveau » Brésil, « libéré » de la gauche au pouvoir, ouvert aux réformes néolibérales et débarrassé de la corruption. Menée par le président Jair Bolsonaro en personne, elle s'apprête à tenir une importante conférence de presse. Très attendue, la rencontre doit permettre aux médias internationaux de prendre connaissance des réformes envisagées par le gouvernement d'extrême droite pour redresser l'économie de la première puissance latino-américaine. Dans la salle de presse, en attente, c'est la cohue, tant le caractère inédit de ce nouveau pouvoir pique la curiosité des journalistes présents en nombre dans la station huppée suisse. Soudain, coup de théâtre ! Dix-sept minutes avant l'événement, à la surprise générale, on annonce que la rencontre est annulée. La délégation, explique-t-on, a dû rentrer précipitamment au pays en raison de la détérioration de l'état de santé du président.

Une autre préoccupation semble avoir poussé Jair Bolsonaro à écourter son séjour à Davos : les révélations faites, le matin même au Brésil, par le journal Globo sur l'existence de liens entre son fils, Flávio Bolsonaro et une des pires organisations criminelles de la ville de Rio de Janeiro : la milice de Rio das Pedras. L'affaire est d'autant plus sérieuse que cette milice est soupçonnée d'être impliquée dans l'assassinat, le 14 mars 2018, de la jeune conseillère progressiste et militante des droits humains de la ville de Rio, Marielle Franco et de son chauffeur, Anderson Pedro Gomes. Une exécution sommaire qui a déclenché une vague d'indignation sans précédent dans le pays et à l'étranger. Au moment précis où tous les projecteurs internationaux étaient braqués sur le Brésil de Bolsonaro, ces révélations n'ont pas manqué de créer un vent de panique au sein de la délégation, la poussant à plier bagage plus tôt que prévu.

Vite éclipsée, trois jours plus tard, par la tragédie de Brumadinho, qui fait suite à la rupture d'un barrage de rétention de l'entreprise minière Vale (au moins 179 morts et 131 disparus [1], l'affaire n'a finalement été que très peu répercutée par la presse internationale en dépit de son caractère explosif. Au-delà de ses suites judiciaires, ces révélations jettent une lumière crue sur les interconnexions entre la famille Bolsonaro, l'extrême droite carioca, et les milices urbaines qui terrorisent les habitants des zones périphériques de Rio. Elles donnent à voir aussi la nature du nouveau pouvoir qui vient de s'installer au Planalto, le palais présidentiel.

Flux financiers suspects sur le compte d'un proche du clan Bolsonaro

Tout commence en décembre 2018, lorsque le Conseil de contrôle des activités financières (COAF) rapporte l'existence de mouvements financiers « atypiques » sur un compte appartenant à l'ex-chauffeur de Flávio Bolsonaro : un certain Fabrício Queiroz. En passe de quitter les bancs de l'Assemblée législative de l'État de Rio pour rejoindre les rangs du sénat, son employeur vient de lui donner congé. Ce qui intrigue les enquêteurs, c'est d'abord la valeur cumulée des flux financiers suspects qui ont transité ces trois dernières années sur le compte de l'ex-chauffeur : environ sept millions de reais (deux millions de dollars), un montant jugé incompatible avec sa fonction. D'autre part, c'est la proximité de Fabrício Queiroz avec le clan Bolsonaro.

Cet ex-policier militaire est un ami intime et de longue date de Jair Bolsonaro, comme le confirment plusieurs clichés circulant sur les réseaux sociaux. Sur l'un d'eux, on voit ainsi l'ex-chauffeur déjeuner avec Jair et Flávio Bolsonaro. Hilare, il pointe l'index, pouce relevé, vers le photographe, mimant une arme à feu, un geste qui deviendra le signe de ralliement des partisans de Bolsonaro. Sur un autre, on le voit sur une barque accompagner le président dans sa partie de pêche.

Entré au service du fils aîné du clan, début 2000, il occupe à la fois les fonctions de chauffeur, de conseiller en sécurité, de bras droit et homme de confiance de l'ex-député. Proximité oblige, sa fille, coach sportive, est aussi engagée par Flávio Bolsonaro, de 2007 à 2016, comme assistante parlementaire, avant de rejoindre le cabinet du député fédéral… Jair Bolsonaro. Des fonctions que Natalia Queiroz n'exercera manifestement pas de manière très assidue. Plus surprenant encore, est la découverte par les enquêteurs d'un lien entre Queiroz et Michelle de Paula Firmo Reinaldo Bolsonaro, la femme du président : le versement d'environ 40 000 reais (environ 10 000 euros) par l'ex-chauffeur sur le compte de la première dame. Étrange promiscuité financière !

Sommé de venir s'expliquer sur l'origine de ces flux, Queiroz ne se présente pas aux convocations. Il disparaît mystérieusement de la circulation, avant de réapparaître quelques jours plus tard, convalescent, dans un hôpital huppé de Rio. Ses avocats mettent alors en avant son fragile état de santé qui, expliquent-ils, ne lui permet pas de se rendre aux convocations. Traqué par la presse, l'ex-policier militaire consent à accorder une interview à TV Record, la grande chaîne évangélique pro-Bolsonaro. Ses réponses confuses aux questions complaisantes des journalistes ne convainquent guère, tandis que, dans le même temps, d'autres mouvements financiers suspects sont découverts, cette fois-ci, sur un compte de Flávio Bolsonaro.

Dans la ligne de mire, le fils aîné du président tente d'abord de justifier l'origine de ces transactions suspectes en mettant en avant ses activités d'entrepreneur. Dénonçant un complot visant à atteindre son père, il se retranche derrière son immunité parlementaire. Ses avocats introduisent une demande au Tribunal fédéral suprême pour bénéficier du « foro privilegiado » : une procédure souvent décriée au Brésil (y compris, jusqu'ici, par les Bolsonaro) qui permet la suspension d'une enquête visant une personnalité politique jusqu'à l'examen du cas par le Tribunal suprême. Le juge chargé d'examiner le cas a finalement autorisé, en février 2019, la poursuite de l'enquête.



Raimunda Veras Magalhães et Danielle Mendonça da Costa da Nóbrega. Les deux femmes constituent le lien entre le sénateur Flávio et la milice [dans le sens d'une structure de facto politique en lien avec des «acteurs» ex-policiers ou policiers, ou issus du «milieu» au sens criminel] Escritório do Crime [le Bureau du Crime], l'un des plus puissants de Rio. Le groupe est soupçonné d'être impliqué dans l'assassinat de Marielle Franco et d'Anderson Gomes, le 14 mars 2018

Les milices, héritières des « escadrons de la mort »

Jusque-là, l'affaire apparait comme un cas somme toute classique de « corruption ordinaire ». Au Brésil, le recours à des « emplois fictifs » pour capter des financements publics est monnaie courante, en particulier aux échelons inférieurs du pouvoir (assemblées parlementaires des États, municipalités, etc.). Des postes « bidons » sont proposés à des proches ou à des obligés qui retournent à l'employeur une partie du salaire versé. Telle était, pensait-on, l'origine de ces flux suspects. Dans ce schéma, Queiroz était soupçonné d'être celui qui récoltait ces ristournes auprès des employés « fantômes » pour le compte de l'ex-député.

Mais une autre enquête fait prendre un tournant inattendu et bien plus sordide à cette banale affaire d'emplois fictifs. Le 21 janvier 2019, la police brésilienne déclenche une importante intervention à Rio qui vise l'une des organisations criminelles les plus puissantes et meurtrières de la zone ouest de la ville : la milice de Rio das Pedras. Après près d'un an d'enquête, les policiers ont acquis la conviction que ce sont les hommes de main de cette milice qui ont assassiné la jeune conseillère municipale de gauche et son chauffeur, la nuit du 14 mars 2018, au cours d'une opération portant incontestablement la marque de professionnels.

Héritières des fameux « escadrons de la mort » qui ont opéré dans le pays de la fin des années 1960 au début des années 1980, les milices sont essentiellement composées de policiers, de pompiers et d'agents de sécurité. Initialement conçues comme des groupes d'autodéfense communautaires, elles se sont progressivement muées en organisations paramilitaires de type « mafieux », pratiquant une palette variée d'activités criminelles : extorsion (levée de l'impôt de sécurité sur le modèle de la mafia sicilienne), grilagem (accaparement illégal de terrains publics), trafic de sable, de déchets et de biens de première nécessité (gaz et électricité), contrôle des transports alternatifs en périphérie, assassinats, voire location de tueurs à gages (lire à ce sujet l'interview : Brésil : « Les miliciens ne supportent pas les femmes qui ne se soumettent pas, ils vont les éliminer »).

Disputant aux grandes factions du narcotrafic le contrôle des zones urbaines délaissées par l'État, ces milices ont fini par étendre leurs tentacules sur une bonne partie du territoire de la ville et de sa région métropolitaine où elles édictent leurs propres lois, imposent leurs directives électorales et soumettent leurs habitants – environ 2 millions de personnes seraient sous leur emprise – à un régime de terreur et d'omerta.

Plus discrète et moins visibles que les groupes de narcotrafiquants, opérant généralement dans l'ombre, elles ont longtemps été tolérées, voire encouragées par les pouvoirs publics qui les considéraient comme un « moindre mal », comme une manière de pallier l'absence des forces de l'ordre dans ces quartiers déshérités. Ancien préfet de la ville de Rio, César Maia expliquait ainsi en 2006 que les « groupes d'autodéfense communautaire sont un problème mineur, bien moindre que le trafic ».

Ayant peu à peu transformé leur pouvoir territorial en pouvoir électoral, ces milices sont toujours courtisées par de nombreux politiciens véreux qui n'hésitent pas à les défendre, à les appuyer ou à les couvrir. Les rapports privilégiés qu'elles entretiennent avec les agents de l'État sont à l'origine de leur puissance, et expliquent pourquoi elles sont si difficiles à combattre et à démanteler.

Les liaisons très dangereuses de Bolsonaro fils

Une fois n'est pas coutume, l'opération, baptisée Os Intocaveis (« Les incorruptibles »), est un succès. Elle permet l'arrestation de cinq miliciens, parmi lesquels un membre du « Bureau du crime » (Escritório do crime), l'organisation de tueurs à gage chargée des basses œuvres de la milice. Les policiers sont alors persuadés qu'elle est impliquée dans l'assassinat de Marielle Franco et de son chauffeur.

Principale cible de l'enquête, le chef et homme fort du groupe, un ancien officier du Bataillon des opérations spéciales de la police (le fameux BOPE), le sergent Adriano Magalhaes da Nóbrega, parvient à s'échapper et est toujours en fuite. S'ils ne sont pas parvenus à mettre la main sur l'ex-officier, les policiers n'en ont pas moins fait une série de découvertes stupéfiantes



Marielle Franco, élue progressiste de Rio assassinée par des miliciens, dont certains seraient proches du clan Bolsonaro

: l'existence d'une relation privilégiée entre ces deux hommes et Flávio Bolsonaro. De fait, l'ex-officier du BOPE en fuite et le milicien arrêté, Ronald Paulo Alves [2], ne sont pas inconnus du fils aîné du président. Tous deux avaient été honorés pour « services rendus » par Flávio Bolsonaro à l'Assemblée législative de l'État de Rio. Comble du cynisme, l'ex-député carioca avait même été jusqu'à remettre à Nóbrega la plus haute distinction de la ville, pour ses « actions, directes ou indirectes, visant à promouvoir la sécurité et la tranquillité pour la communauté », alors que celui-ci faisait déjà l'objet de poursuites judiciaires.

Ce n'est pas tout. Dans son édition du 22 janvier 2019, le journal Globo rapporte que la mère et la fille de l'ex-policier en fuite faisaient également partie du cabinet de l'ex-député jusqu'en novembre 2018. Elles y auraient été engagées, se défend aujourd'hui Flávio Bolsonaro, niant toute responsabilité, sur proposition de Fabrício Queiroz, lui-même ancien compagnon d'armes et ami d'Adriano Magalhães de Nóbrega. Coïncidence des plus troublantes également, au cours de sa brève cavale, Queiroz se serait réfugié… à Rio das Pedras, berceau de la milice, où sa famille gère une société de transport alternatif, une activité typiquement contrôlée par les paramilitaires.

Quelques mois plus tôt, d'autres liens troubles ont été mis en évidence. En août 2018, alors que Flávio Bolsonaro vient de se lancer dans la course pour le poste de sénateur de l'État de

CLAN BOLSONARO, L'EXTRÊME ES MILICES !

Rio, deux frères chargés d'assurer sa sécurité durant sa campagne politique sont arrêtés au cours d'une opération visant des dizaines de policiers soupçonnés de faire partie d'une bande criminelle spécialisée dans les pratiques d'extorsion. On apprendra plus tard que Valdenice de Oliveira Meliga, la sœur des deux policiers arrêtés, avait elle aussi été engagé comme conseillère et trésorière du PSL de Rio, le parti des Bolsonaro, et qu'elle avait signé à ce titre plusieurs chèques au nom de l'ex-député, leader local du parti. À mesure que les enquêtes progressent, c'est un entourage milicien et criminogène qui est ainsi mis à jour autour du fils du président.

Le clan Bolsonaro et les milices

Pour incroyables qu'elles soient, ces connexions ne surprennent guère José Claudio Souza Alves, sociologue et ex-recteur de l'Université fédérale de Rio de Janeiro. « À Rio, explique ce spécialiste des milices, il est fréquent que des miliciens ou des proches de miliciens se fassent embaucher dans des cabinets de députés ou de conseillers communaux... Cela leur donne du pouvoir au sein de la communauté. On va dire : "Eh regarde, c'est le gars qui a du pouvoir, car il a des liens avec un député. Si tu as un pépin, quel qu'il soit, va le trouver. Il en parlera à sa femme et à son épouse, qui elles-mêmes en toucheront un mot à Flávio, et ton problème sera résolu !" ».

Ces relations soigneusement entretenues avec des politiciens de confiance constituent, avec les activités économiques illicites, la principale source de leur pouvoir : « Sans ces éléments, sans ces individus, sans ces connexions directes avec la structure de l'État, la milice n'existerait pas telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est déterminant. Avec son argent, la milice va propulser au pouvoir un politicien comme Flávio et le pouvoir politique d'un Flávio Bolsonaro va favoriser en retour les gains du milicien. C'est un rapport gagnant-gagnant. »

Au stade actuel de l'enquête, il est certes prématuré d'affirmer que le fils du président ait été impliqué d'une quelconque manière dans les activités criminelles de la milice et moins encore dans le meurtre de la jeune militante de droits humains [3]. Il reste que le clan Bolsonaro n'a jamais caché sa sympathie pour ces paramilitaires et, inversement, son profond mépris pour tous ceux qui, à l'instar de Marielle Franco, ont tenté de les combattre.

Flávio Bolsonaro ne s'est pas seulement contenté de gratifier des miliciens. En 2007, il s'oppose de manière virulente à la mise en place par l'Assemblée législative de l'État de Rio d'une commission d'enquête visant à faire la lumière sur les relations entre le monde politique, les miliciens et la police. Cherchant à relativiser la dangerosité, sinon à justifier l'action des paramilitaires, il déclare alors : « La milice n'est rien d'autre qu'un groupe de policiers cherchant ce qu'il y a de pire au sein de la communauté : les criminels ».

Affirmant « ne pas comprendre cette persécution », il déclare encore : « Il (le policier) est très mal rémunéré, il doit rechercher d'autres sources de revenus et il va faire la sécurité à titre privé, il va se chercher des activités qui sont souvent réprouvées par l'opinion publique ou la presse..., il n'est pas rare de constater la joie de ces personnes (habitants des quartiers sous la coupe des milices) qui auparavant devait se soumettre à une forme d'esclavage, au joug éhonté des trafiquants, et désormais dispose de cette garantie, de ce droit constitutionnel, qu'est la sécurité publique. »



« Tant que l'État n'aura pas le courage d'adopter la peine de mort, le "crime d'extermination" sera le bienvenu »

En août 2011, la voiture de la juge Patricia Acioli, en charge de l'enquête sur les milices, est criblée de balles devant son logement. La magistrate décède sur le coup. Alors que le pays tout entier est en deuil, Flavio n'hésite pas à critiquer l'action de la juge assassinée : « Elle humiliait de manière gratuite et absurde les policiers, écrit-il alors dans un tweet, elle a contribué à se faire beaucoup d'ennemi ».

Plus récemment, en août 2018, il participe activement à la campagne d'un autre candidat de son parti : le colonel de la police militaire Fernando Salama que Flávio Bolsonaro décrit comme « un guerrier de plus à nos côtés ». L'officier est soupçonné par le Groupe de lutte contre la criminalité – créé sur recommandation d'une commission parlementaire mise en place après l'enlèvement et la torture d'un groupe de journalistes qui enquêtaient sur les milices – d'entretenir des liens avec la milice de São Gonçalo, dans la région métropolitaine de Rio.

Son père, Jair Bolsonaro, n'est évidemment pas en reste. En 2003, il expliquait que « tant que l'État n'aura pas le courage d'adopter la peine de mort, le "crime d'extermination" sera, dans mon opinion, le bienvenu. Si cela dépendait de moi, ils [les policiers] auraient tout mon appui, car dans mon État, seules les personnes innocentes sont décimées ». S'opposant à la mise en place de la commission d'enquête parlementaire sur les milices, il prendra lui aussi la défense des policiers-miliciens : « Ils veulent attaquer le milicien qui passe pour être le symbole du mal, pire encore que les trafiquants. (...) Quand il ne gagne que 850 reais par mois, ce qui est le cas du soldat de la Police militaire ou du pompier, et qu'il possède sa propre arme (alors) il organise la sécurité dans sa communauté. »

Rappelons enfin que Jair Bolsonao fut le seul présidentiable qui ne s'est pas associé à l'hommage général rendu à Marielle Franco. Treize ans plus tôt, il avait également apporté son soutien à l'assassin présumé de la jeune conseillère, alors que ce dernier était poursuivi pour le meurtre d'un gardien de voitures, le qualifiant de « brillant officier ». Difficile à ce stade de nier l'évidence.

Extrême droite et milice : le chaînon manquant ?

Quelles que soient ses suites judiciaires, cette affaire éclaire d'un jour nouveau les liens entre l'extrême droite politique et les milices urbaines cariocas. Elles partagent une même vision du monde. Leurs intérêts sont convergents. Entre elles existent d'indéniables connexions et passerelles. Incontestablement, le discours musclé de l'extrême droite prônant la libéralisation des armes à feu, le recours à la force brute et l'élimination physique extrajudiciaire des « délinquants » fait le jeu des milices et contribue à légitimer leur existence.

« Il est clair que les miliciens vont appuyer ce discours, explique José Cláudio Souza Alves. Ils vont s'en trouver renforcés (...). Le plan de sécurité publique défendu dans la campagne électorale de Bolsonaro (...) dit ceci : Les policiers militaires sont les héros de la nation. Ils ont besoin d'être soutenus… Et ils seront soutenus par la loi, qui leur évitera d'être poursuivis judiciairement. Cela est dans le programme de Bolsonaro. Les secteurs qui opèrent en toute illégalité depuis la dictature militaire, pratiquant des exécutions sommaires, vont écouter ce discours. C'est la petite musique qu'il veulent entendre ». Inutile de dire ici que les milices apportent, en retour, leur soutien à ces personnalités politiques en leur offrant le vote des communautés militairement contrôlées.

La victoire surprise, en octobre dernier, de Wilson Witzel, en lice pour le poste de gouverneur de l'État de Rio, illustre bien cette réciprocité. Fidèle allié du président Bolsonaro, cet ex-fusillé marin, devenu juriste, puis juge fédéral, a essentiellement fait campagne sur le thème de la sécurité et de la lutte contre le narcotrafic. Proche du lobby parlementaire dit « da bala » (de la balle [4]), il promeut, lui aussi, une politique d'élimination physique des « bandits », allant jusqu'à préconiser l'utilisation de snipers, judicieusement postés dans la ville, pour neutraliser les membres des quadrilhas do trafico (bandes liées au trafic de drogues).

Nouveau venu en politique, peu connu dans les quartiers périphériques de la ville, Witzel n'avait quasi aucune chance de l'emporter. À la veille de l'élection, il n'était encore crédité que de dix pour cent des intentions de vote, loin derrière ses principaux adversaires. Il remportera pourtant haut la main le poste de gouverneur avec 39 % des votes valides. Comment expliquer cette remontée spectaculaire ?

Dans une ville traumatisée par ses problèmes d'insécurité, il est clair que les discours musclés ont contribué à la victoire de l'ex-juge. Mais d'autres ressorts ont certainement joué. La veille des élections, les miliciens de Rio das Pedras auraient diffusé le mot d'ordre parmi les habitants de voter pour Witzel, sous peine de représailles collectives. Il a ainsi recueilli près de 34% des voix dans la 179ème zone électorale, où se trouve Rio das Pedras, et 41% des votes valides dans la 119ème zone, à Itanhanga, quartier général supposé de la milice. Est-ce à dire que Witzel était le « candidat » des milices ? Seul un travail plus poussé de sociologie électorale pourrait le confirmer. En attendant, il est clair que la perspective de voir l'ex-juge prendre les rênes de l'État de Rio n'est pas sans déplaire aux miliciens de Rio das Pedras.

Une guerre sociale et raciale

De fait, le bandit dont il est question ou le trafiquant qu'il s'agit d'éliminer dans l'imaginaire de l'élite blanche conservatrice carioca, à laquelle appartient le gouverneur, prend systématiquement les traits d'un jeune noir pauvre issu des favelas et impliqué dans le trafic de drogue. Rarement les milices sont visées, alors qu'elles font l'objet d'un plus grand nombre de plaintes anonymes et de soupçons de meurtres. Les arrestations de miliciens ne se comptent d'ailleurs qu'au compte-gouttes alors que 160 personnes déjà – majoritairement de jeunes noirs supposés être impliqués dans le narcotrafic – ont perdu la vie à Rio entre début janvier et fin février 2019, suite à des interventions policières musclées.

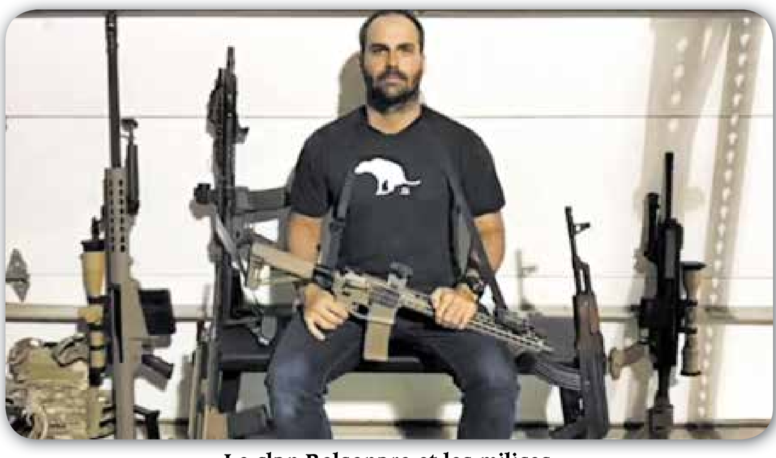
Cette dimension de guerre sociale, doublée d'une guerre raciale, qui traverse les politiques de sécurité publique de la ville depuis des décennies, se retrouve également dans les luttes territoriales auxquelles se livrent les milices et les factions du narcotrafic pour le contrôle de la cité. « Lorsque vous voyez le visage d'un milicien pris par la justice, note ainsi José Claudio Souza Alves, il est généralement blanc. Rarement, noir. Quelques fois, apparaîtront ici ou là des métisses. (...). J'ai acquis la conviction que la catégorie à laquelle appartiennent les miliciens est distincte de celle de ceux qui s'investissent dans le narcotrafic. Les miliciens ne sont pas si pauvres. Ils ne sont pas noirs. Ils ne sont pas aussi périphériques. »

« Empêcheurs de tuer à vue » et défenseurs des intérêts des communautés périphériques, les militants des droits humains sont l'autre bête noire commune à l'extrême droite politique et aux milices. Que Marielle Franco ait été assassinée par des miliciens, cela est désormais une certitude. Cette militante noire et lesbienne, issue elle-même des quartiers populaires, dénonçait régulièrement les interventions policières meurtrières dans les zones contrôlées par le trafic et l'accaparement de terre pratiqué à grande échelle par les milices de la zone ouest.

Si son assassinat brutal a directement profité à certains, il n'était pas non plus sans déplaire aux milieux proches de l'extrême droite. Alors que les hommages affluaient du monde entier, ces milieux ont d'ailleurs orchestré sur les réseaux sociaux une sordide campagne de propagande pour salir son image et dénigrer son action, disséminant ici ou là quantité de fausses informations à son propos. En pleine campagne électorale, deux candidats du PSL de Bolsonaro ont même été jusqu'à briser en public une plaque commémorative en l'honneur de Marielle Franco, dans une débauche hallucinante de haine, sous le regard amusé de Wilson Witzel, l'actuel gouverneur de l'État. Surfant sur la vague Bolsonaro, tous deux ont été néanmoins confortablement élus lors des dernières élections générales, l'un comme député à l'Assemblée législative de Rio, l'autre comme député fédéral.

Avec l'élection de Bolsonaro, « héritier politique des députés liés au groupe d'extermination des années 1990 », à la tête du pays, le pouvoir tentaculaire des milices risque de prendre une tout autre dimension, en « colonisant », telles des métastases, les plus hautes sphères de l'État. À l'ombre du pouvoir, elles peuvent d'ores et déjà crier victoire. La libéralisation des armes à feu, la réforme du Code pénal promue par le ministre Moro, qui élargit considérablement le concept de « légitime défense », et l'affaiblissement programmé des entités publiques actives dans la défense des droits humains, offre un boulevard inespéré aux miliciens et paramilitaire pour opérer en toute liberté et impunité. Mais ils annoncent aussi, pour les défenseurs des droits de l'homme et les populations les plus marginalisées, des heures encore plus sombres.

*Laurent Delcourt, Historien et sociologue, chargé d'étude au Centre tricontinental (CETRI, Louvain-la-Neuve).



Le clan Bolsonaro et les milices

Notes

[1] Lire l'article de Basta ! : Au Brésil, la multinationale Vale provoque des catastrophes en toute impunité.

[2] Paulo Alves Pereira Pereira est major à la police militaire. Il aurait participé au meurtre de cinq jeunes à la sortie d'une boîte de nuit dans la Baixada Fluminense. Il dirigerait la milice de Muzema située dans le quartier de Itanhangùa – d'où serait partie la voiture des tueurs de Marielle Franco.

[3] Le 12 mars 2019, le Groupe d'action spéciale de lutte contre la criminalité a arrêté deux autres ex-policiers militaires, soupçonnés d'être les véritables auteurs de l'assassinat. L'un d'eux, Ronnie Lessa, aurait étudié méticuleusement pendant plusieurs mois les activités et les déplacements de Marielle Franco et de Marcello Freixo, leader du PSOL et instigateur de la commission d'enquête sur les milices. À ce stade, aucun mobile n'a été donné et on ignore à peu près tout du véritable « commanditaire ». Élément troublant cependant : Ronnie Lessa vivait dans le même condominio que Jair Bolsonaro. Invité à réagir sur ce dernier rebondissement, Marcello Freixoa rappele l'urgence qu'il y a avait à identifier le ou les commanditaire(s) de l'assassinat : « Ces personnes ont enquêté sur Marielle et ont enquêté sur ma propre vie. Sur l'ordre de qui ? À partir de quand ? Pour quel intérêt politique ? Ces personnes font partie d'un groupe que tout le monde connaît dans la sphère de la sécurité publique et que l'on nomme le Bureau du crime. Pourquoi, depuis des années, des gens tuent-ils au service d'autres à Rio de Janeiro ? » (Globo, 12 mars 2019).

[4] Lire aussi cet article : L'alliance de la Bible et du fusil-mitrailleur : ces figures montantes de l'extrême-droite brésilienne.

Basta 25 Mars 2019

Pour comprendre la révolte des Haïtiens !

Par Maurice LEMOINE

2ème partie

La comédie des élections
Désordre et confusion, toujours. Un conseil électoral provisoire (CEP) avait été mis en place par le gouvernement intérimaire pour organiser en 2005 des élections municipales, législatives et présidentielles « libres, crédibles et transparentes ». De scandale en scandale, ce CEP faillira à sa mission. Il faudra sa mise sous tutelle par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'OEA et la Minustah, pour qu'il finisse par organiser au début de l'année 2006 des élections prévues pour octobre 2005 et plusieurs fois reportées. Bien qu'élu le 7 février 2006, René Préval ne réussit à s'installer dans sa fonction que le 14 mai. Provoquant de nombreux grincements de dents, il signe l'Accord Petrocaribe avec le Venezuela et affirme sa volonté de continuer la coopération, déjà étroite, surtout dans le secteur sanitaire, avec Cuba. Dans un autre registre, des voix s'élèvent pour demander des comptes au sujet de l'emploi douteux de 900 millions de dollars dont le « gouvernement par intérim » précédent a disposé.

Entre août et septembre 2008, quatre cyclones – « Hanna », « Ike », « Fay » et « Gustave » – ravagent le pays. Cent quatre vingt dix sept millions de dollars de Petrocaribe sont réaffecté aux dépenses destinées à réparer les dommages causés par ces ouragans.

Alors qu'Aristide vit toujours exilé en Afrique du Sud et que, avec plus d'un an de retard, les citoyens sont appelés à élire douze sénateurs le 19 avril 2009, le Conseil électoral provisoire (CEP) écarte de ce scrutin Fanmi Lavalas (FL), le parti demeuré le plus populaire du pays. Cette élimination, note à l'époque le chercheur américain Mark Weisbrot, « peut être comparée à l'exclusion du parti Démocrate ou du parti Républicain aux Etats-Unis [5] ». Persistant dans l'arbitraire, le CEP annonce le 26 novembre 2009 que quatorze formations politiques, dont une nouvelle fois la FL, seront exclus des législatives et présidentielle de 2010. Qui passent soudain au second plan…

Le 12 janvier 2010, d'une violence inouïe, un séisme de puissance 7 sur l'échelle de Richter dévaste l'île et détruit des milliers de bâtiments. On dénombre plus de 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de sans-abri. A Port-au-Prince, une ville de plus d'un million d'habitants située au bord de l'épicentre, les services de base s'effondrent, totalement désorganisés.

Huit mois plus tard, en bras de chemise, manches retroussées, cravate desserrée, les bureaucrates de l'ONU haussent exagérément les sourcils. Haïti n'a reçu que 20 % des 10 milliards de dollars d'aide promis par la « communauté internationale ». Si les Etats-Unis déboursent 1,2 milliards de dollars, ils en retranchent immédiatement les 500 millions qu'a coûté l'intervention militaire « humanitaire » qui a suivi le séisme.

Nommé à la tête du club sélect de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), Bill Clinton se transforme littéralement en proconsul. De janvier 2010 à avril 2011, le gouvernement étatsunien signe 1490 contrats pour un montant total de 194 millions de dollars en vue de la reconstruction ; de tous ces contrats, seuls 23 bénéficient à des sociétés haïtiennes, pour un montant de 4,8 millions de dollars (2,5 %) [6]. Dans le cadre du projet « Winner », supervisé par l'USAID, Monsanto fait le don de 475 tonnes de semences de maïs hybride au gouvernement haïtien. Charité bien ordonnée commence par soi-même, on l'aura compris : si l'habitude est prise d'utiliser ces semences, à la place de celles tirées des récoltes précédentes, il faudra à l'avenir les acheter, avec leurs engrais et herbicides, auprès de… Monsanto [7]. Représentant de cette firme en Haïti, Jean-Robert Estimé a été ministre des affaires étrangères sous la longue dictature des Duvalier.

Dans une orgie de sigles et de 4 x 4, 10 000 organisations non gouvernementales déferlent comme une nuée de sauterelles. Haïti devient la « République des ONG ». Sous perfusion constante, le pays se désagrège encore plus. Ses habitants ? Qu'ils laissent « ceux qui savent » gérer la situation. On leur donne une aumône, on leur conseille de s'en contenter.

Une seule tache de lumière éclaire cet épisode ténébreux : au lendemain même du séisme, l'aide mise à disposition par le Venezuela « socialiste » et « bolivarien ». Dans des conditions financières particulièrement souples, Caracas livre quasiment tout le combustible consommé dans l'île. Les générateurs arrivés par avion fournissent un cinquième de l'énergie électrique du pays. Milliers de tonnes d'assistance alimentaire, montage de campements (théoriquement) provisoires pour abriter des marées hagardes de sinistrés… On peut multiplier à l'infini les théories et les hypothèses : si d'aucuns savent à quoi s'en tenir sur ce qu'est une véritable « aide humanitaire », ce sont les va-nu-pieds haïtiens quand ils évoquent le Venezuela (et les médecins cubains).

Retardée en raison des événements, l'élection présidentielle a finalement lieu le 28 novembre 2010, dans un climat de grande tension. A la situation chaotique créée par des millions d'habitants déplacés et le grand nombre de personnes ayant tout perdu, y compris leur carte d'électeur, s'ajoutent les graves irrégularités constatées le jour du scrutin. Mais le pire est encore à venir. Annoncés début décembre, les résultats provisoires placent Jude Célestin, le dauphin du président René Préval, en deuxième position (22,48 % des voix) derrière la professeure et ex-« première Dame » Mirlande Manigat (31,37 %) [8]. Très ostensiblement soutenu par l'ancien porte-parole de l'ambassade américaine Stanley Schager, qui a joué un rôle essentiel pendant le coup d'Etat de 1991 et la période d'embargo, le candidat de Washington, Michel Martelly, n'arrive qu'en troisième position (21,84 %). Il s'agit d'un ancien chanteur néo-duvaliériste et provocateur, violemment anti-Aristide, surnommé « Sweet Micky » ou « Tet kalé » (crâne rasé). La rue s'enflamme pendant trois jours d'émeute qu'organisent « spontanément » ses partisans.

Sur la base d'un rapport de l'Organisation des Etats américains (OEA), les principaux bailleurs de fonds, Etats-Unis en tête, exercent de fortes pressions pour exclure Célestin du deuxième tour, au profit de Martelly. Quasiment deux mois après le premier tour et alors que l'annonce du résultat tarde, la représentante des Etats-Unis devant l'ONU, Susan Rice, exige des autorités haïtiennes « un processus crédible représentant la volonté du peuple haïtien ». Pour éviter un vide du pouvoir, la « communauté internationale » demande au président Préval de rester à son poste au-delà de l'échéance constitutionnelle de son mandat, le 7 février. A condition toutefois, précise le 30 janvier la secrétaire d'Etat Hillary Clinton en visite à Port-au-Prince, que le CEP accepte la recommandation de l'OEA et exclue Célestin du second tour. On arrose, on négocie, on menace, on fait jouer les influences. Le CEP finit par comprendre ce qu'on attend de lui et décide enfin d'inverser les résultats.

Dirigeant de l'Inité (en créole Unité), le parti présidentiel, le ministre de la justice Paul Denis dénonce ouvertement les instigateurs – les Etats-Unis, la France et le Canada – de cette manœuvre, assimilable à un troisième coup d'Etat : « Ils ont tiré des résultats de leurs poches, ils agissent comme des colons, mais il y a des hommes et des femmes dans ce pays qui exigent d'être traités avec dignité ! »

Cause toujours… Au terme du second tour, Martelly l'« emporte » avec 67,57 % des suffrages exprimés contre 31,74% pour Mirlande Manigat. L'enthousiasme qui a porté le nouveau président au pouvoir est tel que son parti, Respons Peyizan (Réponse paysanne), porte triomphalement… trois représentants à la Chambre des députés et aucun au Sénat (Unité, la formation du candidat à la présidence écarté, obtient 48 des 99 sièges du Congres y 17 élus sur 30 au Sénat).

Plus de 70 % de la population vit toujours avec moins de 2 dollars par jour. A partir de la fin 2013, les mouvements de protestation se multiplient. Un an plus tard, les revendications se durcissent. Elles exigent tant la démission du premier ministre Laurent Lamothe que celle du chef de l'Etat et réclament la tenue d'« élections libres ». Le mandat du Parlement devait se terminer le 12 janvier 2014 : Martelly a reporté les élections législatives et municipales sans fixer de nouvelle date. Ce vide politique lui permet de gouverner par décrets. Bien qu'aucune règle d'un Etat de droit ne soit plus respectée, l'OEA, que dirige encore le chilien José Miguel Insulza, considère qu'il n'y a ni rupture ni altération de l'ordre démocratique.

Le 26 mai 2015 restera un jour sombre, tant pour l'Amérique latine que pour Haïti. A Washington a lieu la cérémonie d'investiture de l'uruguayen de « centre gauche » Luis Almagro, nouveau secrétaire général de l'OEA. « Je concentrerai mes efforts pour faire de l'Organisation un instrument efficace en faveur des intérêts de tous les Américains, qu'ils viennent du centre, du sud, du nord du continent, ou de la Caraïbe », affirme-t-il sans rire en professant cette promesse qui n'engage que ceux qui la croient. Totalement inféodé à Washington, l'individu va trahir tous ses engagements et se mettre au service quasi exclusif de la déstabilisation du Venezuela. C'est dire que la situation haïtienne ne constitue en rien, pour lui et ses commanditaires, une quelconque préoccupation.

Visant à élire l'intégralité des députés et deux tiers du Sénat, le premier tour des élections législatives, le 9 août 2015, donne lieu à un « formidable engouement » : le CEP enregistre 128 partis et pas moins de 1 855 candidats plus ou moins opportunistes pour les 139 sièges à pourvoir. L'engouement s'arrêtera là (il ne faut pas prendre les Haïtiens pour des crétins) : le taux de participation n'atteint que 18 % à l'échelle nationale (10 % dans le département de l'Ouest, le plus peuplé du pays, qui englobe la métropole de Port-au-Prince). Pour connaitre le nom des candidats retenus au second tour, prévu le 25 octobre, le CEP recommande de consulter son site internet… auquel il est impossible de se connecter (pour peu d'ailleurs qu'on possède un ordinateur et qu'on puisse essayer). Au bout du compte, seuls trois députés sur 119 seront élus ; aucun sénateur. En raison des violences l'ayant entaché, le scrutin devra être réorganisé dans une vingtaine de circonscriptions.

Le second tour du

suite à la page(19)

Chelsea Manning et la nouvelle Inquisition



Chelsea Manning

Par Chris HEDGES

Le gouvernement américain, déterminé à extrader et à juger Julian Assange pour espionnage, doit trouver un moyen de séparer ce qu'Assange et WikiLeaks ont fait en publiant des documents classifiés qui leur ont été communiqués par Chelsea Manning de ce que le New York Times et le Washington Post ont fait en publiant le même document. Aucune loi fédérale n'interdit à la presse de publier des secrets d'État. Cependant, les voler est un crime. C'est l'enjeu de la longue persécution de Manning, qui a été renvoyée en prison le 8 mars pour avoir refusé de témoigner devant un grand jury.

Si Manning, un ancien soldat de l'armée de terre, admet qu'elle a reçu des instructions de WikiLeaks et Assange sur la façon d'obtenir et de transmettre le matériel divulgué, qui a révélé des crimes de guerre américains en Afghanistan et en Irak, l'éditeur pourrait être jugé pour vol de documents classifiés. Les poursuites contre les dénonciateurs du gouvernement ont été accélérées sous le gouvernement Obama, qui, en vertu de la loi sur l'espionnage, a accusé huit personnes de fuites dans les médias - Thomas Drake, Shamai Leibowitz, Stephen Kim, Manning, Donald Sachtleben, Jeffrey Sterling, John Kiriakou et Edward Snowden. Lorsque Donald Trump est arrivé au pouvoir, le lien vital entre les journalistes d'enquête et les sources au sein du gouvernement a été rompu.


Julian Assange

Manning, qui a travaillé comme analyste du renseignement de l'armée en Irak en 2009, a fourni à WikiLeaks plus de 500 000 documents copiés à partir d'archives militaires et gouvernementales, y compris les images vidéo du 'meurtre collatéral' d'un hélicoptère militaire qui a abattu un groupe de civils non armés, dont deux journalistes de Reuters. Elle a été arrêtée en 2010 et reconnue coupable en 2013.

La campagne visant à criminaliser les lanceurs d'alerte a eu pour effet de limiter la révélation de mensonges, de fraudes et de crimes du gouvernement à ceux qui ont les compétences ou l'accès, nécessaires pour pirater ou obtenir autrement des documents électroniques gouvernementaux, tels que Manning et Edward Snowden. C'est pourquoi les pirates informatiques, et ceux qui publient leurs documents comme Assange et WikiLeaks, sont persécutés sans relâche. L'objectif de l'État est de maintenir dans le plus grand secret les rouages internes du pouvoir, en particulier les activités qui violent la loi.

suite à la page(14)

En hommage à Ahmed Kathrada, ancien militant anti-apartheid
21 Août 1929 – 28 Mars 2017

Par Frantz Latour

Fils de commerçants indiens de confession musulmane, originaires du Gujarat en Inde, Ahmed Kathrada est né en 1929 et a grandi entre les populations Afrikaners blanches des villes et les Noirs des township. Au lycée indien de Johannesburg il suit des études secondaires. Très jeune, ilest marqué par les idées du Congrès indien du Transvaal et par ses dirigeants. Alors qu'il n'a que 12 ans, il adhère à la ligue des jeunesses communistes, il s'engage et distribue ses premiers tracts, prend part à diverses activités militantes, participe à la résistance contre l'application de lois scélérates.

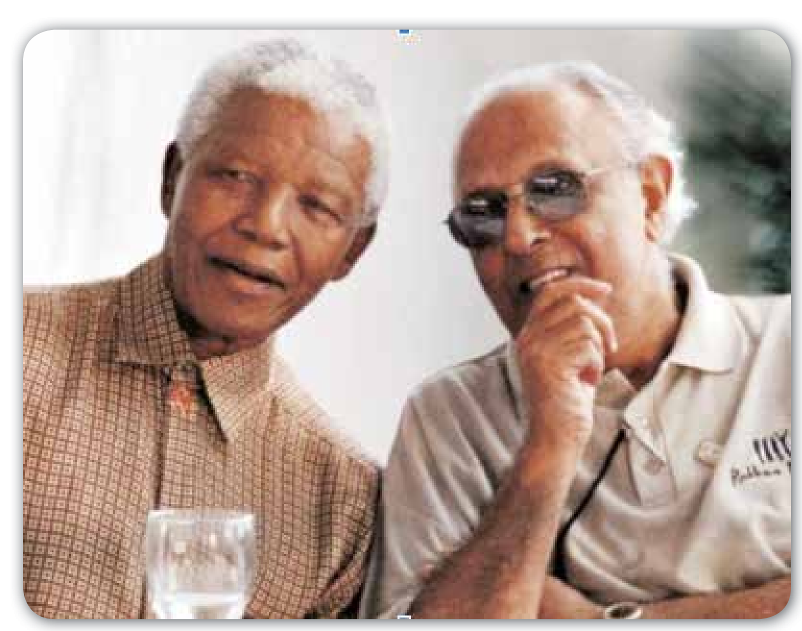
Ainsi, à l'âge de 17 ans, Ahmed Kathrada quitte l'école et travaille à plein temps pour le Conseil de la résistance passive du Transvaal contre le *Ghetto Act*, un projet de loi foncier concernant les Indiens et les Asiatiques, qui vise à déterminer les zones où les Indiens peuvent résider, posséder des commerces, être propriétaires, et à leur donner une représentation politique spécifique et limitée. Kathrada est alors l'un des deux mille volontaires emprisonnés à la suite de la campagne ; il passe un mois en prison pour désobéissance civile. Il est ensuite élu secrétaire général du Congrès de la jeunesse du Transvaal.

Alors que Kathrada est étudiant à l'université de Witwatersrand, il est envoyé en 1951, comme délégué du Congrès de la jeunesse du Transvaal, au 3e festival mondial de la jeunesse qui se tient à Berlin-Est et assiste au congrès de l'Union internationale des étudiants qui se tient à Varsovie en Pologne. Il se rend enfin à Budapest en république populaire de Hongrie où il travaille pendant 9 mois à la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

Son militantisme acharné lui coûte de nombreux va-et-vient entre les tribunaux et les cellules de prison. Il participe à l'organisation d'une réunion de l'ANC qui donne lieu à la *Freedom Charter*, la Charte pour la liberté à l'origine de la philosophie politique de l'ANC. Homme de courage et de convictions, Kathrada s'oppose une première fois à Mandela en 1950. La branche du Transvaal du Congrès national africain (ANC), le Congrès indien du Transvaal et le Parti communiste décident d'organiser une grève le 1er mai pour exiger la suppression du *Communism Act*, qui interdit toute activité communiste dans le pays. Mandela, dirigeant des jeunes de l'ANC, s'oppose à la grève. «Lorsque je l'ai vu dans la rue, je l'ai critiqué pour sa prise de position», expliquait Kathrada dans une interview très longtemps après. La grève aura lieu. 18 personnes seront tuées et 38 blessées.

En juillet 1963 Kathrada est arrêté avec Nelson Mandela et une partie de l'état-major de l'ANC dans une ferme de Rivonia, au nord de Johannesburg, qui faisait figure de quartier général de la branche armée de l'ANC, la *MK (Umkhonto we Sizwe*, la pointe de la flèche). Ahmed Kathrada était à l'époque membre du Parti communiste sud-africain. Inculpé de sabotage, il est condamné à une peine de prison à perpétuité à purger au bagne de Robben Island.

Les ténèbres de la prison n'empêchent pas le militant de continuer à s'instruire, pour ensuite passer des diplômes universitaires, d'autant qu'il avait quitté l'école très jeune. En 1982, il est transféré à la prison de Pollsmoor en compagnie de ses camarades de lutte de l'ANC, dont Nelson Mandela et Walter Sisulu. Il ne sera libéré de prison que le 15 octobre 1989, à l'âge de 60 ans. Il s'était notamment illustré à la fin des années 1980 lors des négociations entre l'ANC et le régime blanc qui ont abouti au



Ahmed Kathrada (à droite) vétéran de la lutte anti-apartheid, compagnon de lutte de Nelson Mandela

début des années 1990 à la chute de l'apartheid et aux premières élections libres du pays en 1994.

Dans la continuité de sa lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, il a milité en faveur des droits du peuple palestinien, estimant que la situation vécue par cette population est pire que celle qui fut la sienne en Afrique du Sud. Militant pour la libération de Marwan Barghouti*, il a été également favorable à une campagne de sanctions contre Israël au travers d'un soutien actif au mouvement BDS (Boycott, désinvestissement et sanctions) : une campagne internationale appelant à exercer un boycott et diverses pressions économiques, académiques, culturelles et politiques sur Israël afin d'aboutir à la fin de l'occupation, de la colonisation des terres arabes, à l'égalité complète pour les citoyens arabo-palestiniens d'Israël, et au respect du droit au retour des réfugiés palestiniens.

En 1994, Kathrada devient conseiller du président Nelson Mandela et également député, mais ne restera pas longtemps dans la sphère politique, préférant se consacrer à la fondation qui porte son nom et dont l'objectif est de promouvoir les valeurs de la Charte de la liberté et de la Constitution sud-africain.

Tout au long de sa vie, Kathrada est resté très pudique sur les conditions de sa détention. *« La liberté n'est pas tombée du ciel, nous avons combattu pour cette liberté, fait des sacrifices »*, dira-t-il simplement. Toutefois, en avril 2016, Ahmed Kathrada sort de se réserve pour rédiger une lettre ouverte à destination de Jacob Zuma, lors président de l'Afrique du Sud en lui suggérant de démissionner à cause de divers scandales de corruption qui ont émaillé ses mandats. Depuis la mort de Nelson Mandela en 2013, Ahmed Kathrada était l'un des trois derniers survivants du procès dit de Rivonia.

Ahmed Kathrada décède dans un centre médical de Johannesbourg, le 28 mars 2017 à l'âge de 87 ans, des complications d'une embolie cérébrale. L'ANC a déploré la disparition d'un «chef dont le service à son pays restera gravé à tout jamais. Sa vie est une leçon d'humilité, de tolérance, de résilience et d'engagement tenace.

Ahmed Kathrada repose en paix, auréolé de la reconnaissance de tous les militants des droits de la personne humaine. Kathrada est parti, mais il n'est pas oublié.

Sources d'information :

Samba Doucouré. *Afrique du Sud : hommage à Ahmed Kathrada, compagnon de lutte de Nelson Mandela.* SaphirNews. 30 Mars 2017

Pierre Barbancey. *Disparition d'Ahmed Kathrada, discret compagnon de Mandela*. L'Humanité, 29 Mars, 2017.

Afrique du Sud : le vétéran de la lutte anti-apartheid Ahmed Kathrada est mort. Le Monde / AFP Publié le 28 mars 2017.

Ahmed Kathrada, discret héros de la lutte contre l'apartheid, est mort. France 24, 28 mars 2017.

*Marouane Hassib Ibrahim Barghouti: homme politique et chef de groupe armé palestinien. Alors un chef de file du Tanzim, groupe paramilitaire du Fatah, il joue un rôle important durant la première et la seconde Intifada. Membre du Conseil législatif palestinien depuis 1996 malgré son emprisonnement. Arrêté en 2002 puis condamné par une cour civile israélienne à cinq peines de prison à perpétuité pour le meurtre de cinq personnes et pour «soutien au terrorisme», il se déclare innocent au cours de son procès et affirme être «un homme de paix qui soutient toujours un accord de paix avec Israël».

La mémoire au service des luttes : Berta Caceres



Par Alain Saint-Victor

Il y a trois ans, le 2 mars 2016, la militante amérindienne et écologiste, Berta Caceres, était assassinée.

Berta est née le 4 mars 1971 à La Esperanza en Honduras. Elle fait partie du peuple Lenca, l'un des groupes ethniques mésoaméricains les plus anciens du continent. Sa mère, Austra Bertha Flores Lopez, est élue deux fois mairesse de La Esperenza et est reconnue pour son engagement humanitaire.

Alors encore étudiante à l'université, Berta milite pour la reconnaissance des droits des Amérindiens, particulièrement le droit collectif à la possession de la terre de leurs ancêtres. En 1993, elle cofonde le Conseil Citoyen des Organisations des Peuples amérindiens du



Honduras (COPINH), un organisme dédié non seulement à la défense des Amérindiens, mais aussi à la dénonciation des politiques néolibérales, considérées comme moyen de « pillage et recolonisation du pays ».

En 2006, sur demande d'un groupe d'amérindiens vivant près de la rivière Rio Blanco, Berta Caceres s'implique dans la lutte contre le projet de construction du barrage hydroélectrique d'Agua Zarca, menaçant de priver d'eau, de nourriture et de plantes médicinales plusieurs centaines d'habitants.

Caceres organise un long combat contre le projet. Elle entreprend des actions légales, organise des rencontres communautaires et interpelle la

suite à la page(19)

La Conférence sur les femmes et le socialisme



Dans le cadre du mois de la femme et de la Journée Internationale de la Femme le 8 mars dernier, notre compatriote militante Jocelyn Gay (au centre), membre du Club des Amis de Haïti Liberté, et membre également du Konbit Ayisyen pou Kore Lakay (Kakola) a participé le 23 mars 2019, au People's Forum à Manhattan, à une conférence internationale sur les femmes et le socialisme organisée par le Congrès populaire de la résistance, un congrès populaire parallèle fondé à Washington, DC en septembre 2017.

Washington : Marche en solidarité avec le gouvernement et le peuple Vénézuélien !

Par Kim Ives

Le 16 mars 2019, a eu lieu une manifestation animée par plusieurs centaines de personnes venues de tous les coins des Etats-Unis pour exiger la fin de l'agression de Washington contre la République bolivarienne du Venezuela.

Appelée par la coalition ANSWER (Agissez maintenant pour mettre fin à la guerre et au racisme) et appuyée par de nombreuses organisations progressistes et des centaines de dirigeants locaux, c'était l'une des grandes manifestations aux États-Unis à revendiquer «Pas de guerre, pas de coup» au Venezuela.

Après un rassemblement à Lafayette Park devant la Maison Blanche, les manifestants ont défilé dans les rues de la capitale américaine, accueillant chaleureusement le soutien des piétons et des touristes. Une délégation d'Haïtiens de New York et de Washington ont participé activement à cette mobilisation.

Les manifestants ont marché sur Pennsylvania Avenue et dans le quartier de Chinatown. Ensuite, ils se sont réunis pour un rassemblement éducationnel dans une église locale.

Jocelyn Gay, au nom de l'hebdomadaire Haïti Liberté, s'est adressée aux centaines de personnes rassemblées dans l'enceinte de l'église. Parmi les autres personnes qui avaient pris la parole, figuraient entre autres le légendaire lanceur d'alerte Daniel Ellsberg, lui qui avait publié les Pentagon Papers en 1971, la militante pour la paix Cindy Sheehan, la candidate à la présidence du Parti Vert 2016, Jill Stein, le journaliste Max Blumenthal, et l'animateur de radio Eugene Puryear membre de la coalition ANSWER.



Grande marche à Washington en solidarité avec le peuple et le gouvernement légitime du Venezuela



Une vue de la participation haïtienne à la marche

Suite de la page (12)

Cet objectif est déjà très avancé. L'incapacité d'organismes de presse comme le New York Times et le Washington Post à défendre vigoureusement Manning et Assange reviendra bientôt les hanter. L'État n'a pas l'intention de s'arrêter à Manning et Assange. La cible est la presse elle-même.

Si nous avions réellement une justice digne de ce nom et une presse indépendante, Manning aurait été témoin de poursuites lancées contre les criminels de guerre qu'il a aidé à dénoncer ', avais-je écrit après que Cornel West et moi-même avons assisté à la condamnation de Manning en 2013 à Fort Meade. 'Il n'aurait pas été conduit, ligoté et enchaîné, à la prison militaire de Fort Leavenworth. Son témoignage aurait fait en sorte que ceux qui ont mené une guerre illégale, torturé, menti au public, surveillé nos communications électroniques et ordonné l'assassinat de civils non armés en Irak, en Afghanistan, au Pakistan et au Yémen soient envoyés dans les cellules de Fort Leavenworth. Si nous avions une Justice digne de ce nom, les centaines de viols et de meurtres que Manning a rendus publics feraient l'objet d'une enquête. Les fonctionnaires et généraux qui nous ont menti en nous disant qu'ils ne tenaient pas un registre des civils morts seraient tenus responsables des 109 032 'morts violentes' en Irak, y compris celles de 66 081 civils. Les pilotes de la vidéo 'Meurtre collatéral', qui montrait l'attaque par hélicoptère contre des civils non armés à Bagdad qui a fait neuf morts, dont deux journalistes de Reuters, seraient jugés en cour martiale.'

Manning a toujours insisté sur le fait que sa fuite des documents classifiés et vidéos n'était motivée que par sa propre conscience. Elle a refusé d'impliquer Assange et WikiLeaks. Plus tôt ce mois-ci, bien que le président Barack Obama ait commué sa peine de 35 ans en 2010 après avoir purgé sept ans de prison, elle a de nouveau été emprisonnée pour avoir refusé de répondre à des questions devant un grand jury secret qui enquête sur Assange et WikiLeaks. Lors de sa précédente incarcération, Manning a enduré de longues périodes d'isolement et de torture. Elle a tenté à deux reprises de se suicider en prison. Elle connaît par expérience douloureuse les innombrables façons dont le système peut vous briser psychologiquement et physiquement. Pourtant, elle refuse catégoriquement de faire de faux témoignages devant les tribunaux au nom du gouvernement. Sa probité morale et son courage sont peut-être la dernière ligne de défense pour WikiLeaks et son éditeur, dont la santé se détériore à l'ambassade d'Equateur à Londres, où il est terré depuis 2012.

Manning - qui s'appelait Bradley Manning dans l'armée - a subi une opération de changement de sexe et a besoin d'un suivi médical. La juge Claude M. Hilton a toutefois rejeté une demande d'assignation à résidence présentée par ses avocats. Manning a obtenu l'immunité des procureurs du district Est de Virginie et, parce qu'elle jouissait de l'immunité, n'a pas pu invoquer la protection du cinquième amendement contre l'auto-incrimination ni se faire représenter par son avocat. Le juge l'a trouvée coupable d'outrage au tribunal et l'a envoyée dans un établissement fédéral à Alexandria, en Virginie. Hilton, qui est depuis longtemps une servante des organes militaires et du renseignement, a juré de la garder en détention jusqu'à ce qu'elle accepte de témoigner ou que le grand jury soit dissous, ce qui pourrait signifier 18 mois ou plus derrière les barreaux. Manning a dit que tout interrogatoire par le grand jury est une violation des droits du 1er, 4ème et 6ème amendement. Elle a dit qu'elle ne coopérerait pas avec le grand jury.

Toutes les questions de fond portaient sur mes divulgations d'informations au public en 2010 - réponses que j'ai fournies dans le cadre d'un long témoignage, lors d'une cour martiale en 2013 ', a-t-elle dit le 7 mars, la veille de son incarcération.

Je ne m'y conformerai pas, ni à aucun autre grand jury', a-t-elle déclaré plus tard dans une déclaration publiée en prison. 'Le fait de m'emprisonner pour mon refus de répondre aux questions ne fait que me soumettre à une punition supplémentaire pour mes objections éthiques répétées au système du grand jury.

Les questions du grand jury portaient sur des révélations d'il y a neuf ans et ont eu lieu six ans après une enquête approfondie, dans laquelle j'ai témoigné pendant presque une journée entière au sujet de ces événements, ' a-t-elle poursuivi. 'Je m'en tiens à mon précédent témoignage public.'

Manning a réitéré qu'elle ' ne participera pas à un processus secret auquel je m'oppose moralement, en particulier un processus qui a été historiquement utilisé pour piéger et persécuter des militants pour des propos politiques protégés '.

Le New York Times, le quotidien britannique The Guardian, le quotidien espagnol El País, le quotidien français Le Monde et le quotidien allemand Der Spiegel ont tous publié les documents WikiLeaks fournis par Manning. Comment pouvaient-ils faire autrement ? WikiLeaks les avait humiliés pour qu'ils fassent leur travail. Mais une fois qu'ils ont reçu les documents incendiaires de Manning et Assange, ces organisations les ont abandonnés sans pitié. Nul doute qu'ils pensent qu'en se joignant au lynchage organisé contre les deux, ils seront épargnés. Ils ne doivent rien connaître à l'histoire. Ce qui se passe, c'est une série de mesures progressives destinées à étrangler la presse et à mettre en place une version américaine du capitalisme totalitaire chinois.

Le président Trump a souvent proclamé son profond animosité pour des organes d'information tels que le New York Times et le Washington Post, les qualifiant d'"ennemis du peuple'. Tous les outils légaux donnés à l'administration pour fermer ces organes d'information, ou au moins les vider de leur contenu, seront utilisés avec empressement par le président.

Les poursuites intentées contre les dénonciateurs du gouvernement en vertu de la Loi sur l'espionnage, les écoutes téléphoniques sans mandat, la surveillance des communications des Américains et la persécution de Manning et Assange font partie d'un processus interdépendant visant à empêcher quiconque d'entre nous de connaître les rouages de l'appareil d'état. Le secret qui en résulte est vital pour les systèmes totalitaires. Les élites mondiales, leur idéologie dominante du néolibéralisme exposée comme une escroquerie, en ont assez d'être scrutés et de voir remettre en question leurs abus, pillage et crimes.

L'État de sécurité nationale peut essayer de réduire nos activités ', m'a dit Assange lors d'une de nos réunions à l'ambassade de Londres. 'Il peut serrer le cou un peu plus. Mais trois forces s'y opposent. La première est la surveillance massive nécessaire pour protéger ses communications, y compris la nature de sa cryptologie. Dans l'armée, tout le monde a maintenant une carte d'identité avec une petite puce, donc vous savez qui est connecté à quoi. Un système aussi vaste est sujet à l'usure et aux pannes. Deuxièmement, il y a une connaissance répandue non seulement comment fuiter du matériel, mais aussi sur comment fuiter et de ne pas se faire prendre, et même d'éviter des soupçons de fuite. Les systèmes militaires et de renseignement recueillent une grande quantité d'informations et les transmettent rapidement. Cela signifie que vous pouvez aussi le sortir rapidement. Il y aura toujours des gens dans le système qui voudront défier l'autorité. Oui, il existe des moyens de dissuasion généraux, par exemple lorsque le Ministère de la Justice poursuit et inculpe quelqu'un. Ils peuvent décourager les gens de s'engager dans cette voie. Mais l'inverse est également vrai. Lorsque ce comportement est couronné de succès, il devient un exemple. Il encourage les autres. C'est pourquoi ils veulent éliminer tous ceux qui donnent cet exemple.'

La perspective à moyen terme est très bonne, a-t-il dit. 'L'éducation des jeunes se fait sur Internet. On ne peut pas embaucher quelqu'un de compétent dans un domaine quelconque sans qu'il n'ait été éduqué à Internet. Les militaires, la CIA, le FBI, tous n'ont pas d'autre choix que d'embaucher des gens qui ont été formés sur Internet. Ce qui signifie qu'ils embauchent en nombre nos futures taupes. Ce qui signifie que ces organisations verront leur capacité à contrôler l'information diminuer à mesure que de plus en plus de personnes ayant nos valeurs sont embauchées.'

Le long terme n'est pas aussi optimiste. Assange, ainsi que trois co-auteurs - Jacob Appelbaum, Andy Müller-Maguhn et Jérémie Zimmermann - ont écrit un livre intitulé 'Cypherpunks : Freedom and the Future of the Internet.' Il prévient que nous 'galopons vers une nouvelle dystopie transnationale'. L'Internet est devenu non seulement un outil d'éducation, écrivent-ils, mais aussi un mécanisme pour créer une 'dystopie de surveillance postmoderne' qui est supranationale et dominée par le pouvoir mondial des entreprises. Ce nouveau système de contrôle global va 'fusionner l'humanité globale en un seul réseau géant de surveillance et de contrôle de masse'.

Toutes les communications seront surveillées, enregistrées en permanence, suivies en permanence, chaque individu dans toutes ses interactions sera identifié, tout au long de sa vie', dit Assange dans le livre. 'Je pense que ça ne peut que produire une atmosphère très contraignante.'

Comment une personne normale peut-elle être libre dans un tel système ?' demande-t-il. '[Il ou elle] ne peut tout simplement pas, c'est impossible.'

Ce n'est que par le cryptage que nous pouvons nous protéger, affirment les auteurs, et ce n'est qu'en brisant les murs numériques du secret érigés par l'élite du pouvoir que nous pourrons dénoncer les abus de pouvoir. Mais en fin de compte, disent-ils, à mesure que les outils de l'État deviendront plus sophistiqués, même ces mécanismes d'opposition seront difficiles, voire impossibles à utiliser. « L'Internet, notre plus grand outil d'émancipation, écrit Assange, s'est transformé en le plus dangereux facilitateur du totalitarisme que nous ayons jamais vu. »

C'est vers cela que nous nous dirigeons. Quelques-uns résistent. Assange et Manning en sont deux. Ceux qui restent passifs pendant qu'ils sont persécutés seront les prochains.

Chris HEDGES Journaliste, lauréat du prix Pulitzer

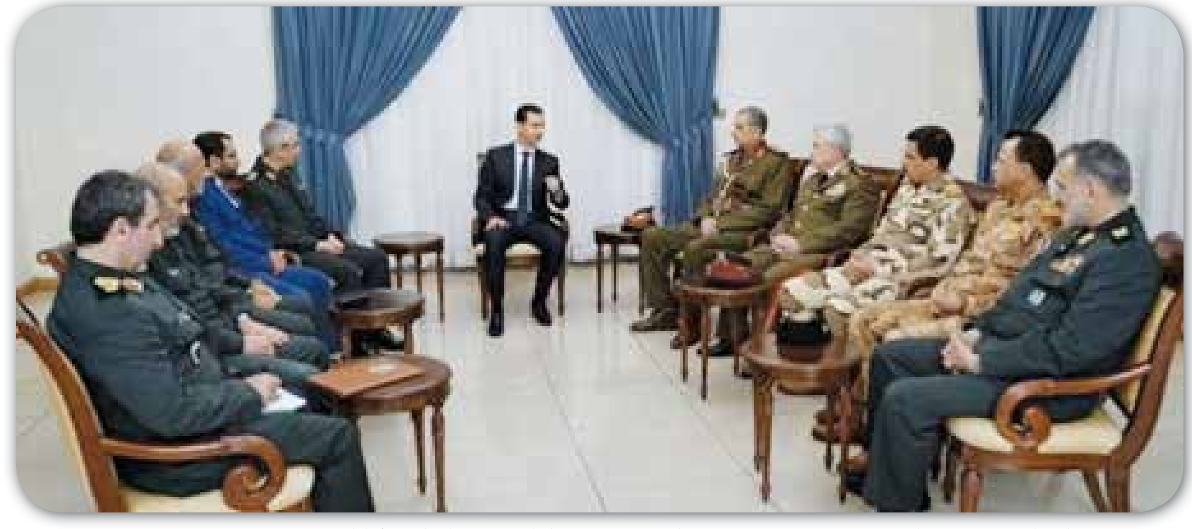
TruthDig Mars 18, 2019

Le trio Iran-Syrie-Irak sauvera-t-il les BRICS ?

Pour l'expert libanais des questions politiques Nasser Kandil, la création du nouveau bloc stratégique syro-irako-iranien marquera la naissance au Moyen-Orient d'un nouveau groupe équivalant aux BRICS. Le numéro du 19 mars du journal libanais Al-Binaa comprend un article de l'expert libanais qui porte sur ce sujet. Plus de détails, dans les lignes qui suivent.

Il n'y a aucun doute que la décision de l'Iran, l'Irak et la Syrie de bâtir un nouveau bloc stratégique régional est ferme.

Malgré certaines différences en termes de structures politico-militaires, les trois pays auront intérêt à unifier leurs activités sur trois plans importants, qui sont : la diplomatie et la sécurité nationale, les réseaux d'électricité et de télécommunication, les marchés agricole et industriel.



Damas était récemment l'hôte de hautes délégations militaires iranienne et irakienne. ©Al-Alam

Une fois créé, ce nouveau bloc régional, qui couvrira une zone avec une population supérieure à 200 millions d'âmes, permettra aux trois parties de mieux profiter de leurs ressources économiques et naturelles. L'industrie du tourisme pourra être développée dans chacun de ces trois pays. On pourrait même s'attendre à une hausse de la natalité grâce à l'amélioration des conditions de vie. En gros, un nouveau bloc stratégique syro-irako-iranien sera capable de rendre stériles et inefficaces toutes les sanctions des plus compliquées qu'imposent les Américains aux pays de la région.

La naissance progressive de ce bloc a commencé avec deux réunions syro-iranienne et irako-iranienne qui ont préparé le terrain à l'organisation, tout récemment à Damas, d'une importantissime réunion des chefs d'état-major des trois pays. Des réunions de ce genre offrent une opportunité en or aux Irakiens, Syriens et Iraniens pour prendre des décisions collectives censées assurer la sécurité de leurs territoires, dans le cadre notamment de la lutte contre le terrorisme.

Mais la création de ce puissant bloc stratégique ne sera pas sans poser de nouveaux défis pour d'autres pays voisins qui n'auront d'autre choix que d'interagir avec ce bloc. La Turquie est l'un des pays voisins de ce nouveau bloc qui entretient déjà de vastes liens commerciaux avec l'Iran. En plus, les très longues frontières communes existant entre la Turquie et les trois pays de ce bloc stratégique conduiront la Turquie à reconsidérer sa politique étrangère et sécuritaire.

La Turquie, qui a déjà pas mal de problèmes avec les Kurdes, essaiera de rebâtir une forme de partenariat avec l'axe syro-irako-iranien et d'apparaître comme un grand partenaire économique. Ce faisant, la Turquie pourra attirer les investisseurs syriens, irakiens et iraniens, intéressés par ses marchandises et son marché du tourisme.

Un autre pays voisin qui se verra obligé d'interagir avec ce bloc est la Jordanie, qui aura besoin d'importer du pétrole et d'attirer des touristes. Il ne faut pas oublier non plus le Liban, qui aura besoin d'écouler sa production agroalimentaire et, tout comme la Jordanie, d'attirer des touristes.

Par ailleurs, l'Iran a de longues frontières communes avec l'Afghanistan et le Pakistan, deux pays qui, eux aussi, auront intérêt à se rapprocher du bloc syro-irako-iranien, par souci politique et sécuritaire, ce qui d'ailleurs pourrait dissiper leurs inquiétudes quant à la sécurité de leurs transits d'hydrocarbures et de marchandises. Bref, ces coopérations se développeront ainsi jusqu'à la Chine et à la Russie.

Sur le plan géographique, le bloc syro-irako-iranien s'étendra sur un vaste territoire qui, en raison de son poids démographique, aura un potentiel économique comparable à l'Amérique, à l'Europe et à la Russie. On pourrait même dire que le bloc syro-irako-iranien pourrait fort bien devenir une des puissances mondiales incontournables dans le commerce mondial, un acteur de premier plan dont les Européens seraient obligés de tenir compte.

Même les sanctions américaines pourraient apporter des résultats inverses de ceux qui sont escomptés et contribuer à renforcer ce bloc stratégique. Dans cette optique, de sérieuses rivalités pourraient éclater entre la Chine et la Russie pour prendre la place des États-Unis dans les activités commerciales.

De la même manière qu'elle se montre intéressée par le commerce avec l'Iran, l'Europe se montrera intéressée par un rapprochement avec le bloc syro-irako-iranien par souci d'écarter la menace de la récession économique et industrielle.

Nous pouvons dire que la création du bloc syro-irako-iranien signifiera la naissance d'un monde nouveau, considéré sous tous ses aspects, et pas seulement sous ses aspects politico-militaires et surtout économiques.

PressTV 21 mars 2019

Suite de la page (7)

avec moi. Il est mort. Mais il y a bien d'autres. Tout le monde sait qu'un avocat comme Ernest Malebranche était certainement un opposant au régime des Duvalier père et fils. Pourtant, nous avons plaidé côte à côte pendant plus d'une vingtaine d'années. Si le cabinet Ernest Malebranche a connu du succès, ce n'est pas parce qu'il perdait ses procès devant les tribunaux. C'est parce qu'il les gagnait. Je vous donne cet exemple qui est une manière de raccourcir les choses.

– 2 janvier 1971, François Duvalier, déjà très malade, présente son fils à la nation haïtienne comme son successeur potentiel, dans un langage politique, pouvons-nous dire, métaphorique. Le président décède peu de temps après. Vous êtes un intellectuel, M. Achille, quelqu'un qui réfléchit constamment. Selon vous, Jean-Claude Duvalier, à 18 ans, était-il préparé à prendre cette grande responsabilité. En léguant les rênes du pouvoir à son fils, François Duvalier avait-il fait montre de légèreté intellectuelle, de légèreté politique? Jean-Claude Duvalier était presqu'un bambin.

– Que vous me demandiez si Jean-Claude Duvalier à 18 ans avait l'expérience politique pour diriger la nation, je vous dirais exactement et très positivement que non! Seulement, ce qu'il faut comprendre, ce qui va devenir le jean-claudisme est une abréviation politique. C'est comme une apocope du duvaliérisme pour mieux dissimuler au début une continuité indéniable réalisée de manière pacifique. Puis au fil des ans, et suivant le promontoire où l'on se place, il y a lieu de noter une modification au niveau de la communauté politique en Haïti. L'on y retrouve des personnes avec lesquelles le pouvoir constitué croyait pouvoir travailler sur une base commune. D'ailleurs, plusieurs de ces personnalités occupent aujourd'hui des positions de premier plan en Haïti.

– Donnez-nous des exemples.

– René Préval, lui-même.

– René Préval a fait partie du régime politique des Duvalier!

– Je ne dis pas qu"il a fait partie de l'exécutif du gouvernement. Je ne dis pas que René Préval a été un gouvernant sous le gouvernement de Jean-Claude Duvalier.

– Que dites-vous?

– Ce que je dis, il a fait partie de la communauté politique, dans la mesure où placé dans l'Administration publique, il figurait parmi les gens avec lesquels le gouvernement travaillait sur une base commune. René Préval a travaillé aux Mines où je l'ai rencontré, à titre de technicien. Il était affecté au ministère de l'Agriculture. Hervé Denis, l'ancien ministre de l'Information et de la Culture, a travaillé avec moi au ministère des Affaires sociales. Je lui confiais des tâches de responsabilité et de direction. Lesly Delatour a travaillé aux Mines et aux Finances. Lesly Voltaire aux Mines. Chérestal au ministère du Plan. Ce sont autant d'individus qui nous ont apporté une collaboration, parce que nous pensions avoir avec eux une base commune.

– Ils ont donc fait leurs armes dans le duvaliérisme.

– C'est certain… D'autre part, quand vous parlez de l'inexpérience de Jean-Claude Duvalier, il faut noter les modifications au niveau du choix des acteurs politiques, et qui ont été des responsables de la gouverne politique pour mener à bien des tâches spécifiques.

– Ces gens-là se retranchaient derrière Jean-Claude. Ce sont eux qui dirigeaient vraiment.

– Si, les gouvernants dirigent… C'est l'élite qui dirige. En ce sens, ils avaient des tâches bien spécialisées. Marc Bazin était ministre des Finances sous Jean-Claude Duvalier. Guy Beauduy était ministre du Commerce. Le docteur Théart a été ministre de la Santé publique. Hervé Boyer, Hubert Deronceray ont été des ministres. Frantz Merceron, Édouard Francisque… Ce sont des hommes de grandes compétences. Jean-Claude Duvalier avait un souci d'une représentation de toutes les strates sociales dans son gouvernement. D'autre part, parmi les modifications menées par le gouvernement, on peut parler des règles du jeu ou de l'ordre constitutionnel qui ont évolué. Devenu président à 18 ans, l'homme, certainement, comme vous et moi à 18 ans, n'avait pas l'expérience pour diriger le pays, mais il y a une constatation politique qui demeure un fait social, un fait politique. Pour parler un langage de Durkheim, Jean-Claude Duvalier n'a pas été un épiphénomène dans l'histoire politique de la république. Il a été chef d'État à 18 ans. Et il a gouverné pendant 14 ans.

– Il était donc préparé à l'accomplissement de cette tâche. C'est donc comme les enfants qui grandissent à la Cour.

– Je ne dirai pas cela. En tant qu'observateur politique, je remarque que Jean-Claude Duvalier, à 18 ans, prend un pouvoir, et a la capacité de le conserver pendant 14 ans. C'est une réalité politique qui fait qu'il ne peut pas être une parenthèse dans l'histoire.

– À 19 ans, on n'a aucune expérience de la gouverne politique. C'est l'âge où l'on se prépare à entrer à l'université afin de former son esprit, de rationaliser son jugement par des notions d'ordre praticothéoriques. Pourtant, malgré son inexpérience, vous l'avez-vous-même reconnu, il a su se maintenir environ 14 années au pouvoir. En qualité d'expert, d'artisan du régime aussi, d'acteur principal, expliquez-nous comment a-t-il pu le faire!

– Je vous l'ai dit de manière très claire que Jean-Claude Duvalier a hérité le pouvoir politique de son père. Si l'on compare le gouvernement de François Duvalier à celui de Jean-Claude, il s'agit de deux gouvernements apparemment identiques ayant apparu dans la même aire socioculturelle, et qui pourtant ont fonctionné selon des politiques publiques différentes. Les programmes d'action du gouvernement de Jean-Claude Duvalier n'ont pas été pareils à ceux de son père. Si l'on fait une évaluation globale des deux gouvernements, et si l'on regarde les orientations qui ont été prises dans le cadre du développement national, on verra certainement une continuité au niveau de l'éducation, de l'agriculture… Duvalier père avait plutôt tendance à mettre en avant des plans quinquennaux. Jean-Claude Duvalier retenait certes le principe du plan quinquennal, mais il privilégiait de plus en plus des plans glissants. Il aurait été impossible sous François Duvalier d'imaginer venir avec une réforme institutionnelle… De permettre l'éclosion des partis politiques. Et même d'adopter une loi créant le droit à l'exercice des partis politiques. Ce sont là de manière très simple des paramètres importants qui différencient en hachures le gouvernement de Jean-Claude Duvalier de celui de François Duvalier.

– Vous rejoignez les analystes politiques qui croient qu'il faut faire une distinction entre le *françoisisme* et le *jean-claudisme*.

– Je ne dirais pas le ***françoisisme*** et le ***jean-claudisme***. Le terme ***jean-claudisme*** est vulgaire. Comme je l'ai déjà mentionné, c'est une abréviation politique pour moi.

– Pourquoi vulgaire?

– Parce que tout le monde dit ***jean-claudisme***. Par contre, si vous me demandez de parler du *duvaliérisme*, dans le cadre de cet entretien, c'est pour ouvrir quelques interrogations nouvelles. Est-ce que le ***duvaliérisme*** est une ***doctrine***, Est-il une ***idéologie***? Ou bien tout simplement un ***système politique autoritaire***?

– Et peut-être aussi les trois à la fois?

– Si vous me laissez l'occasion, je vous montrerai que le ***duvaliérisme*** est à la fois les trois.

– Allez-!

– Dans la mesure où doctrine signifie l'ensemble des opinions d'un philosophe, d'un politique, on peut parler évidemment de la doctrine duvaliériste comme de la doctrine spinoziste, je vois que vous aimez beaucoup les philosophes. En effet, il est facile de retrouver la pensée du docteur Duvalier à travers des études médicales, ethnologiques, sociohistoriques et politiques qui ont été publiées dans des revues importantes. Je regardais l'autre jour à l'université de Montréal, des études publiées par Duvalier dans *L'Unité médicale du Canada*. Dans le *Journal Of Antibiotics…* des États-Unis. J'ai relu dernièrement, dans *La Semaine des hôpitaux de Paris*, un article de Duvalier, dans la revue *Écologie de Paris, Revue de la Société, d'Histoire et de Géographie d'Haïti*. Ceux qui ont tenté et tentent de faire passer François Duvalier pour un ignorantin, pratiquent pour moi un *absolutisme intellectuel* ridicule. Ça, c'est pour la doctrine.

Le duvaliérisme est-il une idéologie? Je dirais oui. L'idéologie en général est considérée comme l'ensemble des représentations accompagnant les actions qui dans une société donnée visent à la conquête et à la conservation du pouvoir. Quand on parle de représentations, d'un point de vue politique, on parle de quoi, en fait? On parle des états de conscience observés dans un processus politique, et qui ont permis aux passions de Duvalier de se réaliser dans des intérêts. Et l'une des passions, je pourrais dire, propres à Duvalier, c'était celle pour le pouvoir. Pour mieux faire comprendre que le duvaliérisme est une idéologie, vous me permettrez de faire référence à quelqu'un que vous connaissez très certainement, puisque vous avez beaucoup vécu au Canada et au Québec, et qui est certainement un philosophe brillant, un antiduvaliériste notoire, je parle de Karl Lévêque. Il a découvert que le duvaliérisme était une idéologie traversée par trois grands thèmes. Et c'est bon de le savoir. Je crois que toute la pédagogie politique de Duvalier se retrouve là. Kar Lévêque découvre dans l'idéologie de François Duvalier, disais-je, trois grands thèmes. Il a parlé de la nécessité de mettre sur place une nouvelle élite. Duvalier avait le souci de définir un humanisme haïtien. Troisièmement, il reconnaît la nécessité de sauvegarder l'unité nationale. Cela veut dire quoi dans la réalité? Quand on lit François Duvalier, qu'est-ce que l'on note? Duvalier dénonce les élites traditionnelles haïtiennes qu'il définit comme des élites pourries qui ont mal usé du pouvoir. Mais, lorsque Duvalier parle d'élite pourrie, il faut bien se mettre en tête qu'il fait allusion à la bourgeoisie traditionnelle, qui, au pouvoir, en abuse.

– La bourgeoisie mulâtre…

– N'oubliez pas que Duvalier a écrit « ***Le problème des classes à travers l'histoire d'Haïti*** ».

– François Duvalier a permis aussi l'émergence, la montée progressive d'un autre type de bourgeoisie : **une bourgeoisie noire**.

– Ah! nous allons le voir tout à l'heure, si vous me donnez l'occasion de vous montrer comment Duvalier voit le problème des classes et des groupes dans la société haïtienne. En fait, Duvalier demande que vienne le rejoindre la tranche vertueuse de la classe moyenne, capable de conquérir avec lui le pouvoir, et de rester à l'écart des succès faciles. D'autre part, l'humanisme haïtien dans ce que prévaut Duvalier dans son idéologie, c'est quoi? Duvalier fait partie de ce que l'on appelle la génération de La Ronde de l'occupation de 1915. Et il va plaider dans sa pensée philosophique pour le rejet de toute mentalité d'emprunt. Il parle en termes de retrouver l'âme nationale. Duvalier fait partie aussi des membres de l'*École des Griots*. Vous connaissez son ancrage à l'africanisme, entre autres. Duvalier plaide pour l'harmonie entre les classes, quand il évoque l'unité nationale. Et là, c'est extrêmement important. Quand il plaide pour l'harmonie entre les classes, il sous-entend qu'il y a une fonction de stabilité entre elles pour maintenir le pays dans son unité.

– N'est-ce pas ironique chez François Duvalier de parler de l'*unité nationale*?

– Non, nous n'allons pas parler d'ironie. Nous sommes en train de faire une observation du « *dire* » et du « *faire* ». Une chose est de dire : « *L'idéologue, voilà ce qu'il a dit.* » Et dans la pratique : *ce qu'il a fait*. Je suis en train donc de parler de l'*idéologie de Duvalier*. Je fais rapidement hachures, je pourrais dire un survol de cela. Et je m'arrête là.

– Et l'on revient naturellement à sa pratique politique.

– Nous y reviendrons, mais permettez-moi de terminer. Vous m'avez demandé de vous parler du duvaliérisme comme doctrine, comme idéologie… C'est pour cela que je le dis. Duvalier n'a pas la conception des marxistes comme groupe social objectivement constitué selon la place de ses membres dans le processus de production. Non, il ne le voit pas ainsi. Vous aimez que l'on vous parle de ces choses-là. Duvalier, pour moi, c'est un wébérien. Il pense que oui il y a les classes qui doivent être vues au strict niveau économique, mais il y a aussi les groupes. Pour lui, groupes et classes se chevauchent. C'est une conception de la classe, c'est une conception idéologique qu'a Duvalier. En dernier lieu, est-ce que le duvaliérisme est un système politique, disons autoritaire? Moi je dis autoritaire; il y en a d'autres qui disent totalitaire, fasciste même.

M. Théodore Achille sourit légèrement. Son regard croise le mien. Comme s'il cherchait à deviner les questions qui me trottent dans la tête. Il replonge ses yeux dans ses notes, essuie son front du revers de la main, et enchaîne rapidement.

– Dans la mesure où le système politique s'entend de l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeur, les biens sont alloués à certains et repris à d'autres de façon autoritaire, tout en maintenant l'équilibre et l'environnement intrasociétal, le *duvaliérisme* est un *système politique*. Car le tour de force de maintenir pendant 14 ans un gouvernement, en allant chercher des soutiens visibles ou diffus, tout en sachant utiliser des mesures coercitives pour paralyser l'action des adversaires hostiles, me porte à déclarer que le duvaliérisme est un système politique. Bien sûr, pour être proche aussi de votre question, je sais que certains chercheurs ont entretenu une confusion des problèmes de définition et d'applicabilité en rapprochant *duvaliérisme* et *totalitarisme*. En rapprochant *duvaliérisme* et *fascisme*. Mais quand on se réfère au trait constitutif du type idéal totalitaire ou fasciste, il n'y a aucune similitude entre les deux phénomènes.

– Les inventeurs des ***théories systémiques*** ont retenu qu'un ***système politique*** ne disparaît pas facilement. Il a la propriété de s'adapter à n'importe quel environnement pour pouvoir survivre. Le *système politique* est donc capable de s'autoréguler, de s'autoprotéger. Dans quelle mesure le *système politique duvaliérien* n'a-t-il pas disparu en Haïti? Ce système est-il encore en place, malgré l'arrivée d'autres acteurs politiques sur le terrain?

– Ah! vous venez de poser un grand problème qui préoccupe tous les politologues et les chercheurs en sciences politiques. Le *changement de régime* n'est pas forcément un *changement de système*. Alors là nous sommes tout à fait d'accord. Ce que nous voyons aujourd'hui en Haïti, nous le prouve aisément aussi.

– Le *système politique duvaliérien* est donc encore en place en Haïti.

– Je ne dirais pas le ***système politique duvaliérien***. Mais plutôt le ***système politique autoritaire***, tel qu'il a toujours prévalu en Haïti, renforcé par Duvalier, répété, peut-être gauchement par d'autres, existe encore. C'est pour cela que nous ne sommes pas dans un ***système démocratique***. Pouvons-nous nous permettre de dire que depuis 1986, l'année où est parti Jean-Claude Duvalier, qu'on est passé d'une ***transition démocratique*** à la ***démocratie***?

Robert Lodimus
(À suivre)

Un désastre humanitaire historique se produit en Afrique du Sud-Est à la suite du cyclone Idai

Par Niles Niemuth

Le cyclone Idai a tragiquement mis à jour les terribles conditions sociales et économiques qui touchent des millions de travailleurs et paysans au Mozambique, au Zimbabwe, au Malawi et à Madagascar, laissant derrière lui une crise humanitaire historique dans Sud-Est de l'Afrique.

Quelque 1,7 million de personnes étaient sur la trajectoire directe de ce qu'un porte-parole de l'Organisation météorologique mondiale a décrit comme «l'une des pires catastrophes météorologiques de l'hémisphère sud». Les Nations Unies ont lancé un appel initial de plus de 40 millions de dollars d'aide d'urgence pour plus de 400.000 personnes au Mozambique, le pays le plus durement touché par la tempête. La somme est infime comparée aux immenses besoins sociaux.



Le cyclone a laissé des milliers de sans-abris au Mozambique

Au moment de la rédaction de ces lignes, le nombre officiel de morts est de 504, dont 308 au Mozambique, 139 au Zimbabwe, 56 au Malawi et un à Madagascar. Ce chiffre devrait augmenter substantiellement à mesure que le contact sera rétabli avec des zones plus reculées ou totalement dévastées. Le président mozambicain Filipe Nyusi a déclaré, après avoir constaté les dégâts causés cette semaine, qu'il estimait à plus d'un millier le nombre de morts dans le pays.



Le cyclone a fait plus de 600 morts au Mozambique et au Zimbabwe

La tempête a touché terre à Beira, au Mozambique, vendredi dernier, détruisant une grande partie de la quatrième ville du pays avec des vents dépassant les 175 kilomètres à l'heure, détruisant des habitations et provoquant des inondations sous l'effet de la pluie et de la tempête océanique. «Pas un seul bâtiment n'a été épargné. Les lignes électriques sont coupées, terrassés par les chutes d'arbres.» Gerald Bourk, du Programme alimentaire mondial, a expliqué à NPR que 500.000 habitants vivaient dans une ville très peuplée et que ses habitants sont entassés dans des quartiers où les maisons sont des constructions de fortune. «Il faudra des mois pour que les habitants de la ville et la ville elle-même s'en remettent.»



Scène de dévastation totale

Chimanimani, une ville de montagne comptant quelques milliers d'habitants, a été l'une des plus durement touchées au Zimbabwe. Il y a eu au moins 40 enterrements dans la petite ville depuis le début de la semaine, après qu'un glissement de rochers ait détruit un dortoir rempli d'étudiants endormis et que les eaux déchaînées aient emporté les habitants.

Les effets de la tempête se sont également fait sentir en Afrique du Sud, où une vague continue de coupures de courant a été exacerbée après la coupure des lignes de transmission du barrage hydroélectrique de Cahora Bassa, dans l'ouest du Mozambique.

Une semaine après l'arrivée de la tempête sur les côtes, alors que les eaux de crue commencent à se retirer, on ne sait toujours pas combien de centaines de milliers de personnes dans la région touchée ont été bloquées par l'impact de la tempête et ont besoin de secours ou d'aide d'urgence. Les routes principales ont été détruites, rendant de nombreux villages et villes accessibles uniquement par bateau ou par avion.

Un lac intérieur d'eaux de crue atteignant six mètres de profondeur a recouvert une superficie estimée à 3.000 kilomètres carrés, soit une superficie supérieure à celle de l'État américain de Rhode Island. Des corps ont été repérés flottants dans les eaux de crue à Beira et dans toute la région. Des milliers de personnes sont coincées sur les toits et les îles au milieu des eaux.

Des habitants de Nhamatanda, une région située à 60 km au nord-ouest de Beira, ont déclaré à l'AFP que l'eau est arrivée soudainement et a emporté leurs voisins. «L'eau est venue comme un tsunami et a détruit la plupart des choses. Nous étions de prisonniers sur le toit», a déclaré Jose Batio à l'agence de presse après avoir été sauvé avec son épouse.

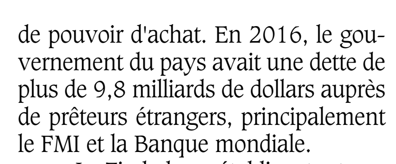
Les Médecins sans frontières (MSF) ont averti que ceux qui ont survécu aux inondations sont maintenant exposés au risque de maladies d'origine hydrique, notamment le choléra, ainsi qu'à d'autres difficultés résultant des dommages subis par plusieurs établissements de soins de santé. «Je peux dire que tous les centres de santé et tous les hôpitaux ont été touchés», a déclaré à The New Humanitarian, Caroline Rose, chef de la mission de MSF au Mozambique. «Plusieurs centres de santé ont perdu leurs toits et sont en très, très mauvais état.»

Le nombre de morts et les dégâts causés par le cyclone Idai devraient être pires que les inondations au Mozambique en février 2000, lorsque le cyclone Eline aggrava les fortes pluies persistantes qui arrivèrent sur les côtes au sud de Beira. À l'époque, c'était considéré comme la pire catastrophe naturelle que le pays avait connu depuis un siècle, faisant plus de 700 morts et 463.000 sans-abri.

La saison des cyclones 2018-2019 dans le sud-ouest de l'océan Indien a été supérieure à la moyenne et 12 systèmes de tempêtes se sont formés depuis novembre. Huit de ces tempêtes, y compris Idai, ont été classées dans les cyclones tropicaux intenses, le plus grand nombre enregistré depuis le début du dépistage régulier par satellite en 1967. Alors que la température mondiale continue de monter en raison du changement climatique provoqué par l'homme, les scientifiques prévoient que le nombre de cyclones tropicaux qui s'agglomèrent dans le sud de l'océan Indien diminuera, mais que l'élévation du niveau de la mer exposera un nombre croissant de personnes au risque d'être inondées par l'onde de tempête et la pluie provenant de ceux qui arrivent sur la côte d'Afrique.

Le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi font partie des pays les plus pauvres du monde, conséquence de leur passé colonial, de la faillite des mouvements nationalistes petit-bourgeois et de l'exploitation économique actuelle par les puissances impérialistes, facilitée par l'élite dirigeante locale de chaque pays. Les impérialistes occidentaux considèrent que ces régions sont essentielles à l'extraction des matières premières et à rien d'autre.

Le Mozambique fut sous la férule de la domination coloniale portugaise pendant plus de 470 ans et peu de temps après que l'indépendance lui soit accordée en 1975, une guerre civile de 15 ans éclata, fomentée par l'Afrique du Sud sous le régime d'apartheid, la Grande-Bretagne et les États-Unis, qui a fait plus d'un million de morts. Selon le Fonds monétaire international, le Mozambique se classe au 180ème rang sur 186 pays pour le produit intérieur brut par habitant en termes de pouvoir d'achat. En 2016, le gouvernement du pays avait une dette de plus de 9,8 milliards de dollars auprès de prêteurs étrangers, principalement le FMI et la Banque mondiale.



Le Zimbabwe, établi en tant que colonie britannique de la Rhodésie en 1880, n'accéda à l'indépendance qu'en 1980. Le pays est sous le contrôle du régime de la ZANU-PF depuis lors, d'abord sous Robert Mugabe et maintenant Emerson Mnangagwa, dont les résultats ont été désastreux pour la majorité de la population. Plus de 70 pour cent des Zimbabwéens vivent dans la pauvreté et la montée en flèche de l'inflation a rendu l'accès à un logement décent et à d'autres produits de base hors de portée pour des millions de personnes.

Le Malawi, une colonie britannique à partir de 1880 jusqu'à l'indépendance en 1964, reste l'un des pays les moins développés du monde. L'espérance de vie d'un enfant né au Malawi n'est que de 50 ans et les taux d'infection de VIH/sida restent élevés chez les adultes. Environ 27.000 personnes meurent chaque année du VIH/sida et en conséquence plus de 500.000 enfants sont devenus orphelins.

L'exploitation criminelle et le sous-développement de ces pays entraînent inévitablement des destructions généralisées, même dues aux phénomènes météorologiques qui peuvent être prédits plusieurs jours à l'avance. Alors que la pauvreté est endémique et les infrastructures scandaleusement déjà insuffisantes, les travailleurs et les agriculteurs de ces pays n'ont aucune option de secours en cas de tempête.

Wsws 23 mars 2019

Bernard Dadié est décédé, quelques souvenirs de jeunesse

Par Louis Carl Saint Jean

Le célèbre poète et dramaturge ivoirien Bernard Dadié est décédé le samedi 9 mars 2019 à Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire. L'admirable griot et chantre de la Négritude avait 103 ans.

Nous autres qui avons grandi en Haïti dans les années 1960 et surtout la décennie suivante avons beaucoup admiré cet homme de grande culture, né le 10 janvier 1916, à Assinie, dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Nous lui avons voué cette admiration surtout à cause de notre amour pour son poème *Je vous remercie mon Dieu de m'avoir créé Noir*. Nous avons appris cette merveilleuse œuvre par cœur et avons pris un grand plaisir à la réciter lors des petites fêtes organisées dans les salons ou bien lors de la remise des prix à la fin de l'année scolaire. En fait, plusieurs d'entre nous avaient cru alors que ce petit joyau était plutôt une création de l'acteur et chanteur sénégalais Bachir Touré qui l'avait magistralement déclamé dans son disque « Bachir Touré dit et chante l'Afrique ».

À cette même époque, nous avons adoré le chanteur béninois G.G. Vickey et chéri ses chansons, en particulier *Gentleman G.G.*, *La fête au village* et *Toi qui viens de naître*. Nous étions alors friands de choses de l'esprit et avions commencé à mieux comprendre et connaître la culture africaine grâce également à la revue Jeune Afrique qu'on lisait semaine après semaine et les articles que publiait Dr René Piquion presque tous les mois dans Le Nouvelliste ou Le Nouveau Monde.

À côté de ces œuvres, trois livres allaient exercer en ce temps-là une très grande influence sur la jeunesse haïtienne: *Peau noire, masque blanc* du psychiatre martiniquais Frantz Fanon; *Pigments* du Guyanais Léon Gontran Damas; *Cahier d'un retour au pays natal* du Martiniquais Aimé Césaire. On se souviendra que ces deux derniers ont été, dans les années 1930 à Paris, cofondateurs avec le poète sénégalais Léopold Sédar Senghor du mouvement culturel et littéraire La Négritude. Damas était très révolutionnaire. Pour moi, il l'avait même été beaucoup plus que son ancien condisciple, le très bouillant et génial Aimé Césaire! D'ailleurs, en 1939, au début de la Première Guerre mondiale, son recueil *Pigments* a été interdit en France sous le prétexte d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'État ».

J'ai connu Bernard Dadié un peu avant mes idoles Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire. Et pour être très honnête, avant même Oswald Durand, Jacques Roumain, Jacques Stéphen Alexis, René Dépestre, Jean Brièrre, Roussan Camille, Léon Laleau, Émile Roumer, Carl Brouard et les autres géants de notre magnifique littérature. Personnellement, j'ai été donc d'abord attiré par la littérature africaine avant la nôtre. Je connaissais ces écrivains et artistes africains depuis les bancs des classes primaires (vers Moyen I ou Moyen II). C'est en classes secondaires (5e, je crois) que le futur docteur Carlo Désinor, alors étudiant de 2e ou 3e année à la Faculté de médecine et auteur de la rubrique très prisée « Hier, aujourd'hui, et peut-être demain » du quotidien Le Nouvelliste, m'avait parlé de Carl Brouard, Émile Roumer, Etzer Vilaire et d'autres ténors de la poésie haïtienne.

En fait, je pense que ce n'est pas un trop grave péché si je considère également comme « nôtre » la littérature négro-africaine. Que nous le voulions ou pas, les Africains sont nos ancêtres. D'ailleurs, Haïti est appelée « la fille aînée de l'Afrique ». Donc, clairement, les Gaulois ne sont pas nos ancêtres, comme on le lisait autrefois dans nos manuels scolaires.

Ce sont ces hommes noirs, éminemment bien préparés, qui avaient essentiellement formé l'âme des jeunes de ma génération, ceux des années 1970. Et sans aucun doute, ils avaient également inspiré certains de nos musiciens et jeunes poètes. Sans cette mouvance culturelle, il aurait été peut-être impossible à Raymond Cajuste et Jean-Robert Damas de ciseler la pièce *Racines* qu'a magiquement jouée le Bossa Combo en 1979. À mon goût, que je n'impose d'ailleurs à personne, ce morceau, tant par le texte que par la musique, est l'un des plus beaux et des plus sublimes du répertoire de nos « mini jazz ».



Bernard Berlin Dadié s'est éteint à l'âge de 103 ans

Et je peux dire la même chose de mon ami et condisciple, le poète gonaïvien Ronald Jean-Baptiste, qui publiera très prochainement le recueil *36, rue Saint-Charles*. En effet, récemment lui et moi parlions de l'impact que ces bardes africains ont eu sur nos jeunes esprits.

Ce qui m'avait surtout attiré chez Bernard Dadié, c'était son engagement total dans la lutte contre le colonialisme, contre, donc, l'exploitation de l'Afrique et des Africains. Pour n'avoir été ni un révolutionnaire de salon ni ce qu'il a justement appelé un « Africain fantoche », il a été arrêté, tabassé, giflé, ensanglanté et emprisonné le 9 février 1949, deux jours après le début du mouvement anticolonialisme en Côte d'Ivoire.

Je rappelle que c'est pendant ce séjour en prison qu'il allait écrire *Les corbillards de la liberté*, *Je vous remercie mon Dieu de m'avoir créé Noir* et bien d'autres de ses poèmes. (Référence: Les grandes voix d'Afrique, Radio France Internationale, rediffusion le 16 août 2016). Dadié me fait penser alors à Jacques Roumain, un révolutionnaire sincère, qui avait été arrêté et bastonné jusqu'au sang le 13 décembre 1928 pour cause fantaisiste de « délit de presse ».

Après seize mois d'emprisonnement, Barnard Dadié est libéré sous condition de « rester tranquille ». Dans cette même entrevue, il a déclaré: « Peut-on rester tranquille? [...] Je voulais poursuivre la lute pour l'affirmation de notre dignité, de notre identité et pour attirer l'attention des autres sur nos valeurs et nous-mêmes sous nos propres valeurs, parce que souvent, du fait qu'on a beaucoup appris les choses extérieures, on ne donnait aucune valeur à nos propres valeurs… » Voilà le modèle d'un écrivain fidèle à son engagement envers son pays, son peuple, sa race et son continent! Du pur Jacques Stéphen Alexis! Du pur Jacques Roumain! Deux grands écrivains qui n'ont pas été des « Haïtiens fantoches »!

Ce n'est donc pas sans raison que lors de la célébration du centenaire de ce géant organisée en septembre 2016 à Cocody par l'Académie des Sciences, des Arts, Cultures d'Afrique et des Diasporas (ASCAD) le Dr Josué Guébo avait dit de son illustre compatriote: « Dadié pour le temps d'aujourd'hui est mémoire de la liberté et modèle de la fidélité à soi. S'agissant de la dimension de demain, Dadié demeure le guetteur permanent (éternel). » (Abidjan.net, 25 septembre 2016)

En cette occasion, je ne peux m'empêcher de faire un petit tour dans les écrits du Dr René Piquion, l'un des grands spécialistes de la littérature négro-africaine. En effet, il a ainsi campé celui qui est connu à juste titre comme le père de la littérature ivoirienne : « Diplômé de l' École Normale William Ponty du Sénégal, Bernard Dadié s'était signalé dans la poésie engagée, dans le théâtre populaire, le roman et l'essai…Dans son merveilleux poème *Je vous remercie mon Dieu de m'avoir créé Noir*, il assume non seulement sa propre couleur et les traits de sa race, il retrace aussi son histoire et son destin, en un mot sa vocation spécifique, son identité. Il s'en réjouit avec une insigne fierté… » (*Poésie d'une identité,* Dr René Piquion, Le Nouvelliste, Mercredi 12 septembre 1991, page 1)

Et c'est ce même Dr Piquion qui m'avait fait lire au milieu des années 1970 d'autres chef-œuvres de Dadié tels que: « Fidélité à l'Afrique », « L'Afrique veut la paix », « Feuille au vent »… Et dans ce dernier, il dit de lui, donc de nous autres Nègres:

Je suis l'homme dont on se plaint
Parce que contre l'étiquette
L'homme dont on se rit
Parce que contre les barrières.
Feuille au vent, je vais au gré de mes rêves.
Je suis l'homme dont on dit : " Oh, celui-là !"
Celui qu'on ne peut saisir
La brise qui vous frôle et fuit.
Feuille au vent, je vais au gré de mes rêves.

C'est d'un cœur brisé que nous assistons le départ l'un après l'autre pour l'au-delà des grands hommes qui ont fait honneur à notre race et à notre culture. Le dernier en date est donc Bernard Dadié, lui qui, dans la préface du *Manuel de Négritude* du Dr René Piquion, avait défini Haïti en ces termes combien élogieux: « … Ce pays où les premières brèches se firent dans l'étau de fer encerclant toute une race… » Toujours est-il, je me réjouis à l'idée que, selon ce que nous a appris notre frère sénégalais Bigaro Diop dans son poème intitulé *Souffles* :

Ceux qui sont morts ne sont jamais partis:
Ils sont dans l'ombre qui s'éclaire
Et dans l'ombre qui s'épaissit.
Les morts ne sont pas sous la terre:
Ils sont dans l'arbre qui frémit,
Ils sont dans le bois qui gémit,
Ils sont dans l'eau qui coule,
Ils sont dans l'eau qui dort,
Ils sont dans la case,
Ils sont dans la foule:
Les morts ne sont pas morts!

C'est sans doute le meilleur moment pour reprendre une phrase célèbre qu'avait prononcée le grand tribun et brillant parlementaire de Léogâne Castel Démesmin le 3 août 1953 sur la tombe de l'ancien président, le progressiste et honorable Dumarsais Estimé: « Les soleils se couchent mais ne meurent pas! » Bernard Binlin Dadié n'est donc pas mort! Il est tout simplement parti pour un autre monde. Peut-être pour un monde bien meilleur que celui dans lequel nous vivons. Comme nous l'avons fait pour Wongòl, le cœur triste, je demande à l'ancien ministre de la Culture de la Côte d'Ivoire: «Dadié O! Wale! Ki lè wa vini wè-n ankò? Peyi a chanje! Ki lè wa vini wè-n ankò? Wale! » (Ô Dadié! Tu t'en es allé! Quand reviendras-tu nous revoir? Le pays n'est plus le même! Quand reviendras-tu nous revoir? Tu t'en es allé!)

Louis Carl Saint Jean
louiscarlsj@yahoo.com
Dimanche 10 mars 2019

Suite de la page (20)

productions collectives, autant que celles *"en solo"* qui l'affublent en pilier vocal dans les Antilles et au bercail. Mais, lorsque les contingences du métier l'ont mis face à de nouvelles tendances qui demandent à se réinventer pour une nouvelle génération. Larose comme la plupart de ses pairs de la même filiation a dû se replier pour rebondir. Mais entre les œuvres successives qui ne font pas mouche, il est allé se terrer en Floride, homestead des artistes qui ont tout donné, ou presque. Puisque D.L ne démord pas dans sa quête d'un retour sous les feux de la rampe, comme il l'a affirmé récemment dans les médias sociaux.

Croyant mordicus qu'il a encore des perspectives à offrir. Autant que des sujets qui valent la peine d'être scandés. Il se dit prêt pour venir alerter la foule à travers des compositions innovantes dont l'une d'elles: *« Révolution mentale »*, à même de bousculer les chartes. Mais, en quête de producteur, il attend encore afin de venir secouer les gens de leur torpeur. A 73 ans le mec garde encore sa posture d'adolescent et un fluet à faire envier. Une fraicheur qu'il attribue à sa spiritualité, sa philosophie et son élection gastronomique qui lui permettent d'avoir le moral et de gérer sa santé. Tout en espérant que tout cela ait aussi un effet positif sur son inspiration musicale, pour qu'il soit en mesure de récidiver certains moments positifs de son cheminement.

Suite de la page (12)

25 octobre coïncide avec le premier de la présidentielle. Dans la perspective de cette dernière, et pour noyer les partis traditionnels, en particulier Fanmi Lavalas, Martelly a fait légiférer et réduire les conditions à remplir pour créer un parti et se présenter. Objectif atteint : on dénombre cinquante-huit candidats – beaucoup plus que de programmes ou de lignes politiques. Pendant plusieurs semaines, l'opposition (crédible) dénonce la préparation de fraudes massives au profit de Jovenel Moïse, représentant du Parti haïtien Tet Kale au pouvoir (le PHTK), avec l'appui explicite de Martelly et implicite du Core Group – les « pays amis » (Etats-Unis, France, Canada, Union européenne, OEA, ONU).

L'exportateur de bananes Jovenel Moïse l'emporte avec 32,76 % des voix devant, une fois de plus, le dauphin de René Préval, Jude Célestin, de la Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation d'Haïti – une formation de centre droit. Crédité de 25,29 % des suffrages, Célestin dénonce « une farce ridicule ». De nombreux autres candidats – Sauveur Pierre Etienne, Moïse Jean-Charles, Jean-Henry Ceant, Steeven Benoit I., Charles Henry Baker, Eric Jean-Baptiste et Samuel Madistin – annoncent avec lui qu'ils ne reconnaissent pas les résultats et réclament une commission d'enquête indépendante.

Il en faudrait davantage pour émouvoir la « communauté internationale ». Selon la mission d'observation de l'OEA, la journée électorale s'est globalement bien déroulée. Du côté du gouvernement étatsunien, de l'ONU et de l'Union européenne, on ne cesse de se féliciter et d'exhorter à ce que le processus électoral soit mené à son terme au plus vite, c'est-à-dire, comme prévu, le 27 décembre.

Malgré ces diktats, la pression grandissante de la rue ne le permettra pas. Le 21 décembre, le CEP doit annoncer le report du second tour de la présidentielle et des législatives partielles au 24 janvier 2016. Meetings et manifestations se multiplient à travers le pays, provoquant un nouveau renvoi sine die des scrutins à une date ultérieure. Washington s'énerve : l'administration de Barack Obama a dépensé 33 millions de dollars pour organiser ces « élections » ! Au lieu de se soumettre, les protestataires sont galvanisés. Le 7 février, Martelly termine son mandat sans pouvoir transmettre le pouvoir à un successeur. Le 14, au terme d'une longue séance de nuit, sans base légale ni constitutionnelle, le Parlement élit Jocelerme Privert « président provisoire » pour cent vingt jours.

Aucune solution n'a été trouvée lorsque ce mandat d'un nouveau type se termine le 14 juin. Malgré l'opposition de l'ambassadeur des Etats-Unis, Peter Mulrean, une Commission indépendante de vérification et d'évaluation électorale a été créée. Le 26 mai, après un mois de travail, son président François Benoit a remis son rapport et, en précisant qu'il était notamment impossible de retracer l'origine de 40 % des votes, a affirmé : « Il serait juste et équitable que, au moins au niveau des élections présidentielles, le processus soit repris à zéro. »

Il devient de plus en plus difficile de passer outre. Le 6 juin, sous la pression des foules, des défilés et des rassemblements « anti-ingérence », le président du CPE Léopold Berlanger annule le scrutin contesté et informe que les deux tours d'une nouvelle présidentielle auront lieu le 9 octobre et le 8 janvier 2017. Devant tant d'impudence – une décision souveraine ! – les puissances impériales s'étranglent. « Le peuple haïtien mérite que sa voix soit écoutée et non différée », s'emporte à Washington le porte-parole du Département d'Etat. Tout aussi irritée, l'Union européenne décide de suspendre sa mission d'observation électorale, dirigée par l'espagnole Elena Valenciano.

Les vagabonds, les sans-abris, les sans ressources, les infirmes et les enfants abandonnés subissent un nouveau coup du sort le 4 octobre lorsque l'ouragan Matthew dévaste le sud du pays. Plus de 540 morts : cette nouvelle tragédie oblige à reporter le premier tour de la présidentielle, qui aura finalement lieu le 20 novembre 2016.

Bénéficiant d'un financement direct des Etats-Unis à travers l'USAID, le PHTK de Jovenel Moïse peut se permettre de faire une campagne nationale. C'est donc son candidat qui l'emporte au premier tour avec 55,67 % des voix, devant Jude Célestin (19,52 %), Jean-Charles Moïse (Piti Dessalines ; 11,04 %) et Maryse Narcise (Fanmi Lavalas ; 8,99 %). Trois des neuf membres du CEP refusent de signer la feuille des résultats. Seuls 21 % des 6,2 millions d'électeurs se sont déplacés pour voter.

A suivre

Maurice LEMOINE

Notes

[5] « Des élections fondamentalement viciées en Haïti », Center for Economic and Policy Research (CEPR), Washington, janvier 2011.

[6] Frédéric Thomas, L'échec humanitaire. Le cas haïtien, Centre tricontinental (Cetri), Charleroi, 2013.

[7] Benjamin Fernandez, « Quand Monsanto vient au secours d'Haïti », Le Monde diplomatique, juin 2010.

[8] Présidente du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes de 2006 à 2015, Mirlande Manigat est l'épouse de Leslie Manigat, brièvement chef de l'Etat du 7 février au 20 juin 1988, date de son renversement par les militaires.

Suite de la page (13)

Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Le 28 juin 2009, le président Manuel Zelaya, fut renversé par un coup d'État militaire. Une répression féroce s'abat aussitôt sur le mouvement écologiste. La journaliste Cécile Raimbeau écrit à ce sujet : « …moins de deux mois après le coup d'État militaire (soutenu par la droite) (…), le Honduras a adopté la loi générale des eaux, qui autorise l'octroi de concessions sur un tiers des ressources en eau du pays. Moins d'un an plus tard, quarante étaient déjà accordées…et les assassinats ciblés de protestataires se multipliaient. En six ans, cent neuf Honduriens ont été tués pour avoir pris position contre des projets de barrage hydroélectrique, d'exploitation minière, forestière ou agro-industrielles (1) »

Malgré les menaces d'assassinat, Berta Caceres continue le combat. Au cours de l'année 2013, plusieurs communautés amérindiennes, y compris celle des Lenca, organisent, sous sa direction, une mobilisation en vue de bloquer l'accès à leur terre à des compagnies multinationales. Le 15 juillet de la même année, l'armée hondurienne ouvre le feu sur des manifestants, tuant un membre du COPINH et blessant trois autres. Le harcèlement et l'intimidation de la part d'employés, de gardiens de sécurité furent constants, et, en mai 2014, deux membres de l'organisation sont assassinés et trois grièvement blessés.

Grâce à la pression et les manifestations incessantes, le projet de construction du barrage fut abandonné. Mais la répression continua de plus bel. Le 2 février 2016, plus 100 manifestants sont arrêtés et l'organisation fut menacée de dissolution.

Au cours du même mois, les menaces de mort à l'égard de Beta Caceres augmentèrent. Le nouveau gouvernement en place, après le coup d'État de 2009, la qualifia « d'anarchiste violente, qui terrorise la population et essaie de détruire la démocratie. »

Le 2 mars 2016, Berta Caceres est assassinée chez elle en présence du militant écologiste mexicain Gustavo Castro Soto.

De l'adolescence jusqu'à sa mort, Berta consacra sa vie à défendre les droits des Amérindiens de son pays. Sa lutte se poursuit, notamment par sa fille Bertha Zuniga Caceres qui devient, après l'assassinat de sa mère, la principale dirigeante du COPINH.

Repose en paix, sœur et camarade. Ton combat n'a pas été vain.

Notes

1..Céccile Raimbeau : Qui a tué Bertha Caceres?, Le Monde diplomatique, décembre 2016

Mémoire des luttes 9 mars 2019

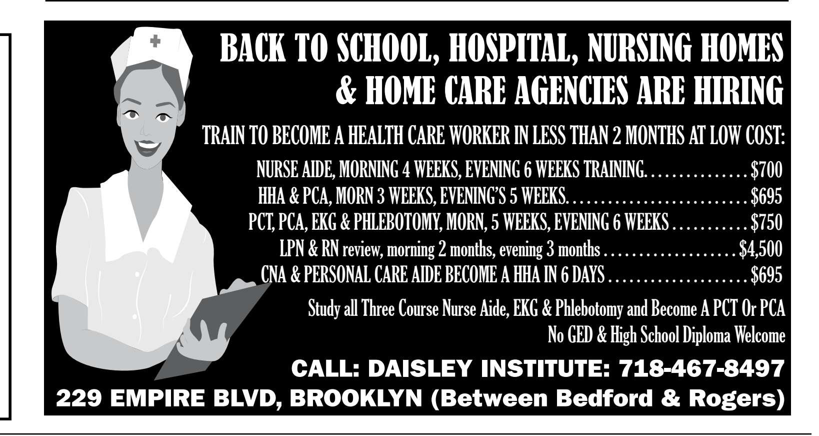
Classified Directory

Tel: 718-421-0162
editor@haitiliberte.com

Post CLASSIFIED ADS online for FREE at Haitiliberte.com







Pleins Feux Sur: Dieudonné Larose (Cayes, 1945?)

Par Ed Rainer Sainvill

«Un gosier drolatique »

D.L a lui aussi fait des flots au cours d'une trajectoire musicale qui l'a campé en vocaliste pathétique à fleur de peau. Après avoir surgi de nulle part pour adhérer à la musique comme on entre en religion. Ayant toujours eu les mots et les sons aux tripes, en plus des impondérables d'être star. Bref, ultérieurement aux petits couloirs étroits, il est repéré dans un petit groupe obscur de Bel-Air, mettant à nu ses envolées vocales et dramatiques à souhait. Chemin faisant, il rallie ensuite le « Shugar Combo » qui lui donne une certaine notoriété dans un *konpa* débauché et un album: ***« Pigeon »***..., sans injonction. Tout en se montrant assez convaincant, en prenant du cordon pour s'imposer avec le « D.P Express », il est vrai à son dernier cycle. En s'en prenant á *«Grann Nanna »*.

Subséquemment á d'autres randonnées aussi quelconques, il s'est fait une nouvelle approche au Canada où il s'était entretemps installé à la fin des années 1980 en se joignant au groupe « Missile ». Dans une étape à travers laquelle il a su bien se métamorphoser en chantre galvanisateur dans de multiples compositions émaillées de textes probants et une musique contagieuse, telle: *Mandela* qui a été fredonnée par des multitudes pour un bon lustre. Faisant de Larose une sorte de demi-dieu à même de créer l'émeute au cours de ses spectacles. D'autres tubes ont aussi défilé comme: *Rasanble, Aksidan, 2ème Guerre mondiale, Jolie Minou* etc. qui lui ont donné un statut de vedette à part entière et la grosse tête. Fort de ses tics dramatiques aux ruées nasales à la Shoubou.

Cependant, au gré de ces succès pas faciles á



Joseph Dieudonné Larose

gérer, en plus des revendications de ceux qui sont dans l'ombre, avec leurs frustrations, sans le vedetteriat et la mama, le « Missile » a fâcheusement éclaté. Et ''Dyonn" s'est retrouvé désemparer ''en solo". Un épisode l'ayant vu perdre un peu de ses pédales. Bien qu'entre temps aux Antilles, il s'était fait assez de ressources et de tonalité tout en *salvo* pour un public qui lui était acquis. Eventuellement, ce fut des retrouvailles avec ses anciens partenaires d'un « Missile 727 », ayant donné voie à des titres comme: *Eksperyans, Wilson Désir, Pou lagè fini, Pèlen, An nou leve* et autres; imprégnés du timbre typique et chaleureux de Dieudonné. Lequel s'est retrouvé à nouveau en cavalier solitaire.

Reprenant son bâton de pèlerin, en produisant des œuvres à qui mieux mieux ; tout en étant très actif dans les

suite à la page(18)